

PCAET 2022/2028

Communauté de communes du Pays de Falaise



Bilan à mi-parcours mars 2025



Table des matières

Introduction	4
Rappel du cadre réglementaire.....	4
Rappel des principes politiques de base	5
Précision méthodologique et précaution d'analyse.	6
La gouvernance du projet.....	7
Avancement global des actions	8
Détail par axe stratégique.....	11
Axe 1 : Habitat et patrimoine public	11
Axe 2 : Déplacements routiers	15
Axe 3 : Entreprises et Agriculture	21
Axe 4 : Gestion des déchets	25
Axe 5 : Énergies renouvelables	29
Axe T1 : Mieux connaître la vulnérabilité du territoire et s'adapter aux changements climatiques	34
Axe T2 : Protéger la population de la pollution de l'air.....	39
Appréciation des dynamiques du territoire	43
État d'avancement de la trajectoire en 2021	46
Conclusion	47

Introduction

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes (Cdc) du Pays de Falaise représente une initiative cruciale pour répondre aux enjeux environnementaux, énergétiques et climatiques du territoire. Adopté en juin 2022 ce plan vise à promouvoir une transition énergétique durable, à renforcer la résilience de la communauté de communes face aux changements climatiques et à améliorer la qualité de l'air.

À mi-parcours de sa mise en œuvre, il est essentiel de dresser un bilan des actions entreprises, des résultats obtenus et des défis rencontrés. Ce bilan permet non seulement de faire un état des lieux des avancées réalisées, mais aussi d'ajuster les stratégies pour les années à venir. En engageant un dialogue constructif avec les acteurs locaux, les citoyens et les parties prenantes, le but est d'assurer une appropriation collective des enjeux environnementaux et de renforcer l'engagement vers un avenir plus durable.

Ce document présente ainsi une synthèse des actions menées jusqu'à présent, des indicateurs de suivi et des recommandations pour optimiser la démarche.

Rappel du cadre réglementaire

Chaque plan climat-air-énergie territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans. Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs.

Ce que dit la réglementation :

Article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales : « Les EPCI (...), lorsqu'ils ont adopté le PCAET, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec le SRCAE, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »

Article R.229-51 du code de l'environnement : «IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. [...] Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Ces textes actent l'obligation de produire un bilan à mi-parcours qui doit être diffusé au public. Le contenu et la forme exacte qu'il doit prendre ne sont pas précisés.

Rappel des principes politiques de base

Pour rappel, les élus de la CdC du Pays de Falaise se sont fixés comme ambition de départ d'atteindre, grâce aux actions du PCAET, les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TE CV), d'août 2015, qui sont des objectifs réglementaires ambitieux. En effet, les élus de la CdC du Pays de Falaise sont partis du principe de base, que dans le cadre de l'élaboration d'un document de planification énergétique imposé par la Loi, comme le PCAET, ils devaient tenter d'atteindre, a minima, les objectifs fixés par cette même Loi. Ensuite, les travaux menés lors de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie ont pu démontrer que ces objectifs chiffrés étaient atteignables, ce qui a conforté les élus dans leur choix.

De plus, pour une collectivité de cette taille (moins de 30 000 hab.), qui n'avait jusqu'à lors jamais définie précisément, ni structurée, une politique énergie-climat, ces objectifs restent très ambitieux. Les élus ont donc estimé, à juste titre, que l'atteinte des objectifs de la Loi TE CV pouvait constituer un postulat de base accessible, tout en restant élevé, qui permettrait de fixer le niveau d'ambition des actions du programme.

Les objectifs de la Loi TE CV sont les suivants :

- Réduire de 40 % les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en 2030 par rapport à 1990,
- Réduire de 20 % la consommation énergétique finale en 2030 par rapport à 2012,
- Réduire de 30 % la consommation énergétique primaire des énergies fossiles d'ici 2030 par rapport à 2012,
- Porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030, avec un objectif intermédiaire de 23 % en 2020,
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique prévus par le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- Disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments est rénové en fonction des normes « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) ou assimilées, à l'horizon 2050, en menant une politique de rénovation thermique des logements concernant majoritairement les ménages aux revenus modestes (500 000 logements rénovés par an à l'échelle nationale),
- Multiplier par cinq la production livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030.

Précision méthodologique et précaution d'analyse.

L'observatoire régional énergie climat air de Normandie (ORECAN) produit les principales données d'observation permettant le suivi du PCAET : production et de consommations d'énergie, ainsi que d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

La méthode de calcul utilisée par l'ORECAN implique le réajustement des chiffres à chaque millésime.

Par exemple, la consommation d'énergie du territoire en 2012, lors de l'élaboration du PCAET (en 2020) était de 571 GWh/an.

Les objectifs de réduction de 20% annoncés dans la stratégie du PCAET ont donc été calculés sur cette base, soit **458 GWh/an en 2030**.

Or depuis, le jeu de données de l'ORECAN de 2022 (dernier millésime disponible) indique une consommation d'énergie du territoire de la Cdc du Pays de Falaise en 2012 à 781 GWh/an. L'objectif d'atteindre 458 GWh/an en 2030 est donc largement supérieur à 20%.

Pour plus de clarté et pour faciliter le suivi régulier du PCAET, il est proposé dans le présent document de se baser sur les objectifs relatifs indiqués dans la Loi TE CV. Ces objectifs relatifs ont été recalculés avec les derniers jeux de données disponibles de l'ORECAN. **Il est normal de ne pas retrouver les valeurs absolues annoncées dans la stratégie.**

Pour reprendre l'exemple précédant, l'objectif de réduction de 20% de consommation d'énergie par rapport à 2012 est calculé par rapport à la valeur 781 GWh/an en 2012, soit **695 GWh/an en 2030**.

D'autre part, L'ORECAN utilise, en plus des données récoltées auprès des acteurs de terrain, des données de référence fournies par certains acteurs institutionnels (Etat, gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, etc). Ces données sont publiées avec un décalage d'une ou deux années. Il n'est donc pas possible de réaliser un bilan complet avec un délai de moins de deux ans. Les derniers jeux de données complets disponibles concernent les années 2021 et 2022. Des données plus récentes existent mais ne sont que partielles et ne permettent pas d'avoir une vue globale des tendances en l'œuvre. La publication du prochain jeu de données complet est prévue en 2026. De plus, le PCAET de la CdC du Falaise ayant été approuvé en 2022, les effets des actions mises en œuvre ne seront que très peu palpables à cette étape.

Enfin, les années 2020 et 2021 sont relativement atypiques du fait des mesures instituées pour répondre à la pandémie de COVID19 (confinement, télétravail...). Il faudra donc prendre toutes les précautions nécessaires et attendre les prochains millésimes pour confirmer les tendances observées.

La gouvernance du projet

Les PCAET doivent comporter, au titre du 4° de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, un dispositif de suivi et d'évaluation. Le dispositif de suivi s'appuie sur un partenariat entre la communauté de communes du Pays de Falaise et l'Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME).

Les prises de décision et le suivi et la mise en œuvre des actions est assurée par l'EPCI, à cet effet, plusieurs Comités de Pilotage (COFIL) et Comités Techniques (COTECH), sont organisés, à savoir :

2 fois par an :

- La Commission Développement Durable
- La Commission Cadre de Vie
- La Commission Environnement
- La Commission Économique
- La Commission Assainissement

2x2 fois par an :

- Les COPIL/COTECH du Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME
- Les COPIL/COTECH du programme de Résilience Territoriale
- Les COPIL/COTECH du programme de Développement d'une filière bois issue d'une gestion durable des haies

L’AUCAME assure les missions d’observation :

- Suivre l’évolution socio-économique et environnementale du territoire, pour les mettre en regard des résultats des actions
- Produire d’un état des lieux de données à intervalles réguliers.

Le présent document est donc le fruit d’un travail collaboratif entre l’EPCI et l’AUCAME avec d’une part le suivi des actions et d’autre part la trajectoire prise par le territoire à travers l’analyse de données clés.

Avancement global des actions

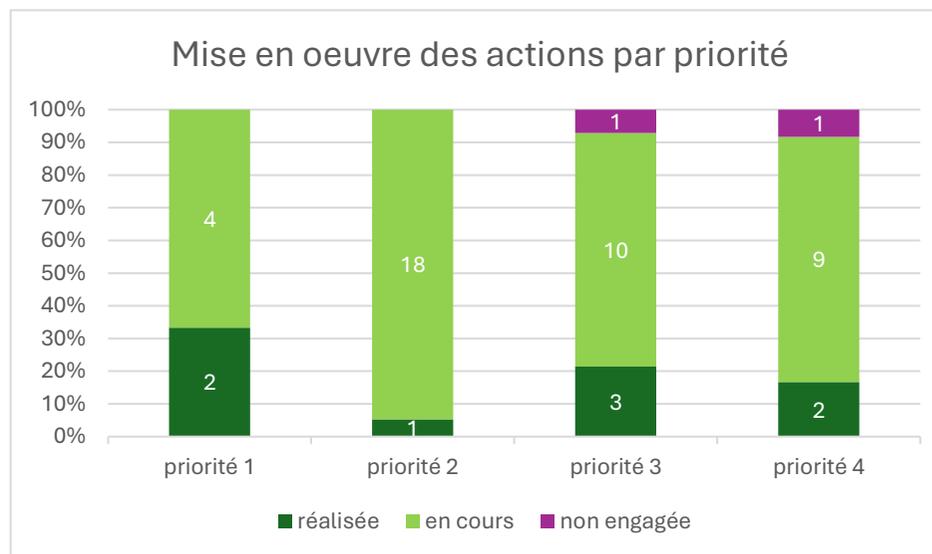
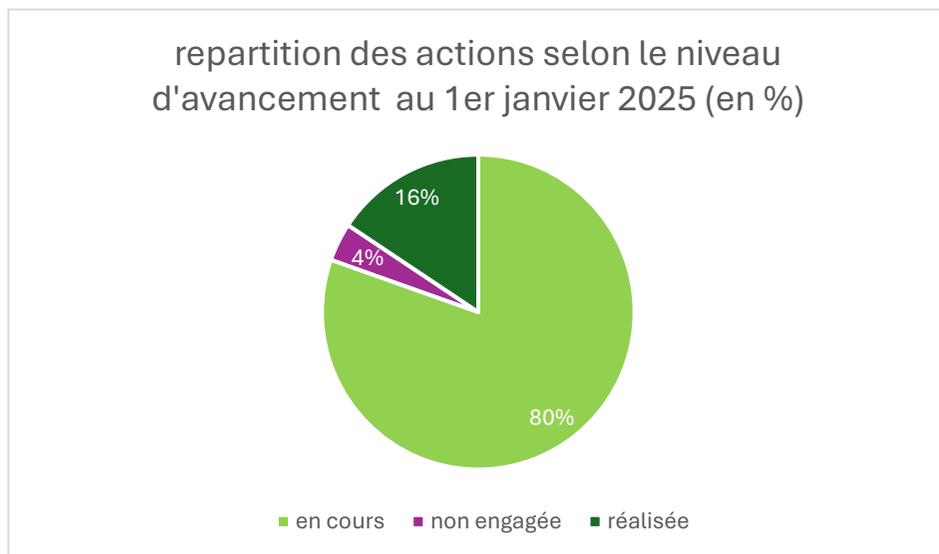
Le plan d’action du PCAET est composé de 51 actions. Depuis l’approbation du PCAET, voté en 2022, la mise en œuvre a été variable selon les actions. Afin d’en évaluer l’avancement, celles-ci ont été classés sur une échelle de 3 niveaux, selon la grille d’évaluation suivante :

Etat d’avancement	
	Action réalisée
	Action en cours
	Action non engagée

Pour rappel, les actions du PCAET ont été classifiées par ordre de priorité : la Priorité de l'action définie par rapport au pourcentage d'atteinte de l'objectif, la facilité et la rapidité de mise en œuvre de l'action.

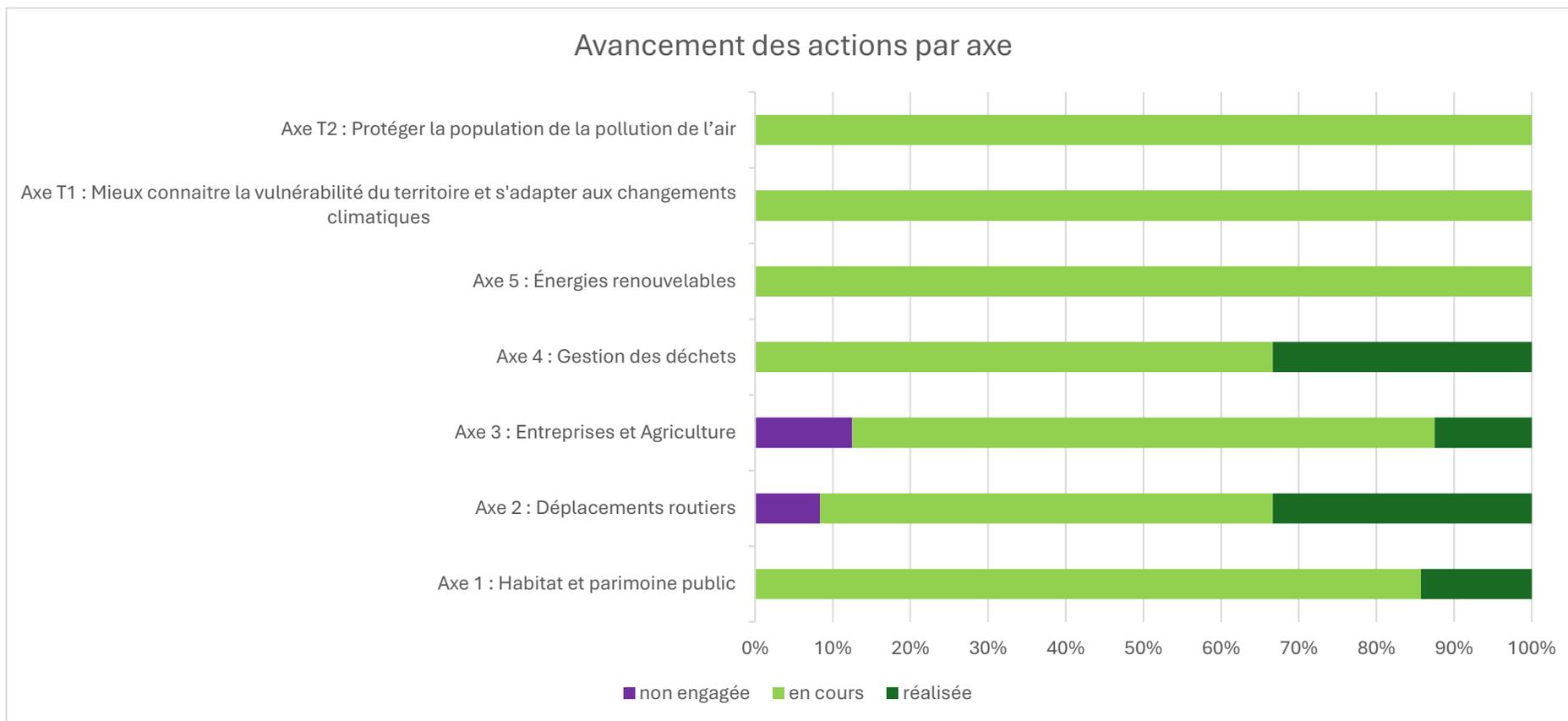
Priorité	
Action indispensable à l'atteinte des objectifs	1
Action contribuant fortement à l'atteinte des objectifs	2
Action contribuant moyenne à l'atteinte des objectifs	3
Action contribuant à l'atteinte des objectifs de manière modérée	4

Sur les 51 actions, seules 2 n'ont pas encore été engagées, 41 sont en cours et 8 ont été réalisées.



Les actions non encore engagées sont de priorité 3 ou 4 donc contribuant moyennement voire modérément à l'atteinte des objectifs. Les actions de priorité 1 et 2 sont toutes engagées et même terminées pour 3 d'entre elles.

Le programme d'action est lancé dans l'ensemble des axes. Dans les axes 1 à 4, 8 actions sont déjà réalisées. Les axes thématiques engageant des actions dont la mise en œuvre est effective sur toute la durée du PCAET.



Détail par axe stratégique

Axe 1 : Habitat et patrimoine public

Pour rappel, la collectivité souhaite massifier la rénovation énergétique globale et performante du parc de logements privés à la fois pour des raisons écologiques, économiques et sociales. Pour ce faire, elle a pu s'appuyer sur de nombreux dispositifs : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), France Rénov', Petites Villes de Demain, le programme ACTIMMO, etc.

Axe 1 : 7 actions	non engagée	en cours	réalisée
priorité 1		1	
priorité 2		3	
priorité 3		1	
priorité 4		1	1

Objectif stratégique	N° Action	Priorité	Réalisation	Indicateur	Objectif 2026	Objectif 2030	Commentaire (déroulement de l'action, difficultés rencontrées...)
RENOVER LE PARC PRIVE DE MANIERE PERFORMANTE	1.1	1	en cours	Nombre de logements rénovés dans le cadre de ces opérations GWh économisés	1,4% du parc, 190 logements/an	1,4% du parc, 190 logements/an	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat terminée et renouvelée en 2025. Objectif 243 logements rénovés sur 3 ans dont 53 projets portés par la CDC.
	1.2	2	en cours	Nombre de réunions/de formation avec les acteurs de l'immobilier Nombre de pré-diag réalisés Nombre de mise en chantier lors de mutation	75 logements/an	75 logements/an	Le Pôle a été déclaré lauréat de l'appel à projet ACTIMMO du CLER, l'opération a débuté le 25/11/2019.
SENSIBILISER LES MENAGES	1.3	3	en cours	Nombre de rendez-vous EIE concernant le thermo Nombre de réunions publiques/expos	800 familles d'ici 2026	1 200 familles de plus, soit un total de 2 000 familles en 10 ans, soit 200 familles/an	Opération thermographie 2022 : 450 foyers. 2 permanences par mois de France Rénov'. RDV EIE 2019 : 52 RDV EIE 2023 : 108

							TOTAL : 160
	1.4	2	en cours	Nombre de permanences/an Nombre de particuliers/scolaires sensibilisés	2 permanences EIE/mois 10 classes sensibilisées/an 200 familles par an	2 permanences EIE/mois 10 classes sensibilisées/an 200 familles par an	Permanences de Biomasse Normandie 2 fois par mois. "Expo 2050" - SDEC Energie : 490 élèves, 20 agents et 15 particuliers sensibilisés. Animations à poursuivre et à renforcer. Programme ECOPOUSSE 2025-2026 : 12 communes, 47 écoles, 972 élèves.
OPTIMISER LE PATRIMOINE PUBLIC ET REDUIRE LES CONSOMMATIONS PAR DES RENOVATIONS AMBITIEUSES	1.5	2	en cours	Nombre de bâtiments concernés et superficies GWh économisés	Réalisation de 50 % des travaux identifiés (10% de surfaces/an)	Réalisation de 100 % des travaux identifiés (10% de surfaces/an)	Toujours en cours. Une dizaine de bâtiments rénovés : 3 bâtiments communaux, 6 écoles, 2 salles polyvalentes, 1 restaurant scolaire, 1 gymnase, le Mémorial, le Pôle ESS. Inscriptions au CEP 1 du SDEC. De 2019 à 2021 : 0,1258 GWh économisés.
SENSIBILISER LES USAGERS DES BATIMENTS TERTIAIRES	1.6	4	réalisé	Nombre de bâtiments concernés et superficies Nombre de personnes sensibilisées	7 300 m ² par an	10 % des bâtiments tertiaires, soit 73 000 m ²	Fait. Mais pas de chiffres.
RENOVER ET REDUIRE L'ECLAIRAGE PUBLIC	1.7	4	en cours	Nombre de communes en régime semi-permanent	50 % du potentiel identifié	100 % du potentiel identifié	DEI réalisé et implication dans les Conseils en Énergie Partagée du SDEC via une convention PACTE. Intégration d'un nouvel outil de suivi des consommations des bâtiments : KABANDA.

Zoom sur la thermographie aérienne :

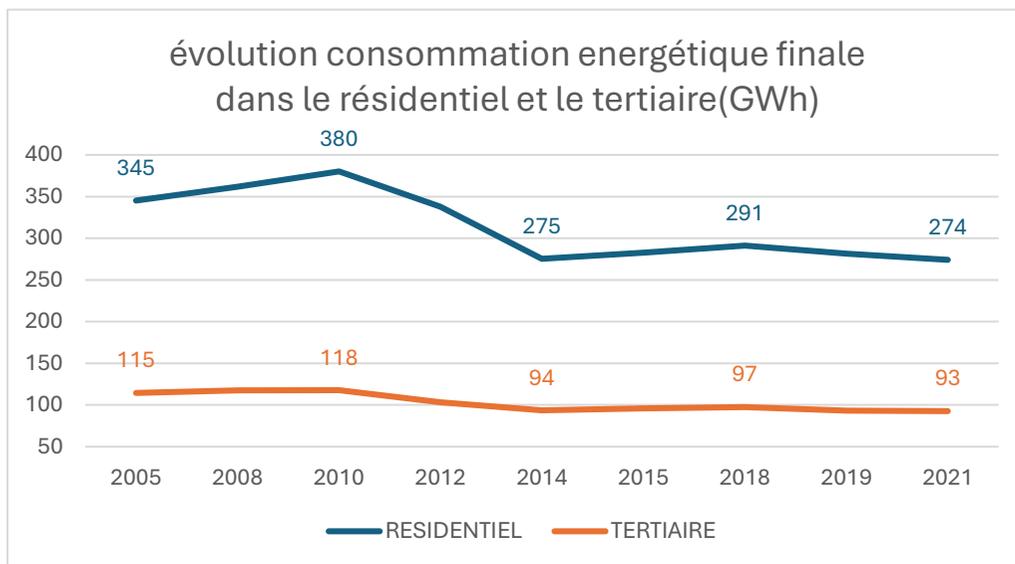
Dans le cadre des actions liées à l'amélioration de l'habitat, la Communauté de communes a réalisé une **étude thermographique** des toitures du Pays de Falaise. Les 58 communes ont bénéficié de cette analyse avec deux survols du territoire en 2021 effectués par l'entreprise Action Air.

450 foyers ont bénéficié d'une restitution personnalisée en partenariat avec l'espace France Rénov' BIOMASSE NORMANDIE. En complément, 2 permanences par mois ont été organisées au siège de la collectivité pour un total de 160 rendez-vous de 2019 à 2023.

Les objectifs :

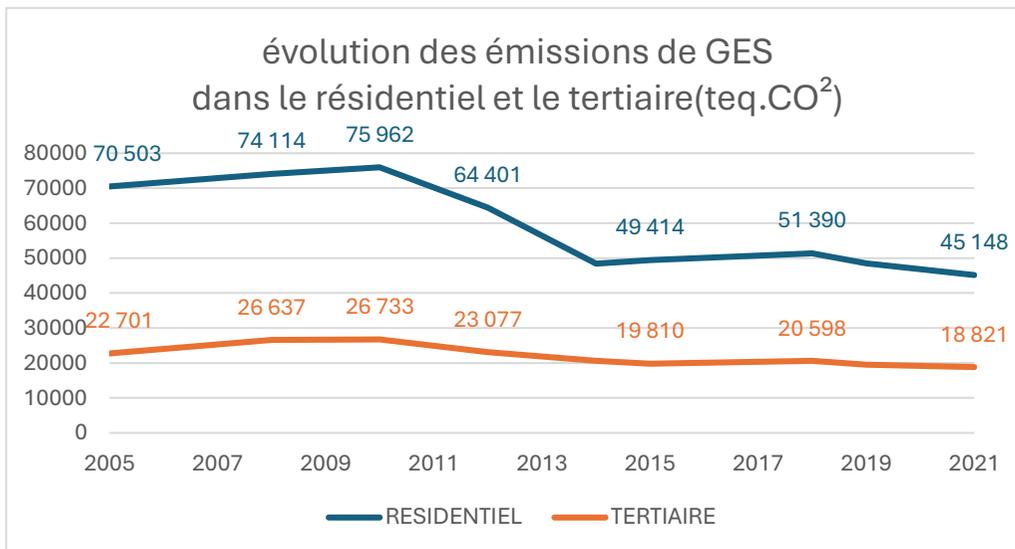
- **Aider les habitants à améliorer leur habitat** en les renseignant sur l'état thermique de leur maison, en les accompagnant sur le besoin éventuel de réaliser des travaux d'isolation pour réduire leur consommation d'énergie
- **Réduire la consommation globale d'énergie** et par conséquent, réduire les émissions de gaz à effet de serre du Pays de Falaise





Pour le secteur bâti dans son ensemble, l'évolution des consommations d'énergie est encourageante. Le secteur résidentiel observe une baisse de 20% et 19% pour le secteur tertiaire entre 2005 et 2021

Les premières obligations du *Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire*, appelé « décret tertiaire » imposent des résultats en 2030 (-40% de consommation d'énergie par rapport à une année de référence choisie) pour tout bâtiment ou ensemble de bâtiments supérieurs à 1000m² sur une même unité foncière. Les effets devraient être tangibles sous 5 ans.



L'évolution des émissions de gaz à effet de serre suit la même dynamique que les consommations d'énergie.

Axe 2 : Déplacements routiers

Pour rappel, la collectivité est un territoire à dominante rurale. Le manque de transport en commun performant et de voies douces structurantes et sécurisées incite les habitants du territoire à privilégier la voiture comme mode de déplacement. Le Pays de Falaise s'est engagé sur un programme de 3 ans avec l'ADEME pour enclencher une démarche globale de mobilité durable.

Axe 2 : 12 actions	non engagée	en cours	réalisée
priorité 1			2
priorité 2		2	
priorité 3	1	3	1
priorité 4		2	1

Objectif stratégique	N° Action	Priorité	Réalisation	Indicateur	Objectif 2026	Objectif 2030	Commentaire (déroulement de l'action, difficultés rencontrées...)
SE DEPLACER MOINS	2.1	4	en cours	Etat d'avancement de la démarche	Lancement et réalisation du PMR et du schéma cyclable	Valorisation des résultats du PMR et mise en œuvre des actions	Schéma cyclable, Participation au SDIRVE du SDEC et du schéma des aires de covoiturage départemental. Plan de Mobilité Rural prévu en 2025.
SE DEPLACER MIEUX	2.2	4	en cours	Etat d'avancement de la démarche Nombre de VAE, de véhicules propres Nombre d'agents se déplaçant à vélo ou en covoiturage	Lancement et réalisation du PDA	Valorisation des résultats du PDA et mise en œuvre des actions	Plan de Déplacement des Agents : 50 personnes référencées, dont 28 agents et 22 élus. Une cartographie interne du covoiturage. Formation à l'écoconduite : 24 personnes formées, dont 22 agents et 2 élus. 1 VAE à disposition, 4 véhicules électriques en remplacement du thermique. Formation à l'écoconduite à renouveler en 2025.
	2.3	2	en cours	Nombre de véhicules en autopartage / EPCI Nombre de bénéficiaires du service	Mise en place du service pour la ville-centre, puis	Maintien du service	3 véhicules électriques en autopartage dont 1 une voiture sans permis mis à disposition sur

					extension sur les 3 autres pôles		Falaise et Pont d'Ouille. Pas d'extension prévue.
	2.4	3	en cours	Etat d'avancement de la démarche Nombre d'aires de co-voiturage et/ou d'arrêts auto-stop	Mise en place du service	Maintien, voire extension du service Suivi de l'usage du service	Mise en place d'un réseau REZOPOUCE avec une application et 60 panneaux dans 25 communes du territoire. Début de la campagne de communication.
	2.5	3	non engagé	Nombre de formations organisées Nombre de personnes formées	100 personnes/an	100 personnes/an	Proposition donnée aux entreprises mais sans retour positif.
SE DEPLACER AUTREMENT	2.6	1	réalisé	Nombre de km linéaires de pistes cyclables (/ EPCI et au total) Nombre de stationnement vélos sécurisés Nombre de locations Fréquentation des animations	50 % des aménagements adaptés au territoire mis en œuvre sous réserve de financements	100 % des aménagements adaptés au territoire mis en œuvre sous réserve de financements	Achats de 10 VAE électriques en location via une association locale. Acquisition de 5 scooters électriques.
	2.7	4	réalisé	Fréquentation des transports en commun	Augmentation du cadencement Augmentation de la fréquentation	Augmentation du cadencement Augmentation de la fréquentation	Renforcement du cadencement du bus : 5-6 au lieu de 2-3.
	2.8	3	réalisé				Fait.
SE DEPLACER MOINS	2.9	1	réalisé	Nombre de zones 30 km/h et d'espaces partagés Nombre de km linéaire de cheminements doux et de pistes cyclables	Intégration dans le PLUI-H de la CdC du Pays de Falaise	Déclinaison dans les communes et pour l'ensemble des projets d'aménagement	Fait.

	2.10	3	en cours	Nombre de tiers lieux sur le territoire et fréquentation Nombre d'agents effectuant du télétravail Nombre d'entreprises ayant mis en place une convention de télétravail	1 tiers lieux fonctionnel et bien fréquenté (taux d'occupation supérieur à 50 %)	2 tiers lieux fonctionnels et bien fréquentés (taux d'occupation supérieur à 60 %) Une journée de télétravail par semaine pour 80 % des employés pouvant faire du télétravail soit 2 500 en 2030 (environ 250/an entre 2020 et 2030)	2 jours de télétravail ou 15 jours flottants autorisés en interne. Création d'un Pôle ESS suite à la réhabilitation d'une ancienne friche industrielle.
SE DEPLACER SOLIDAIRE	2.11	2	en cours	Nombre de personnes bénéficiant du service	Mise en place de la plateforme effective	Plateforme maintenue	Accompagnement de la Mission Locale en cours jusqu'à décembre 2024
	2.12	3	en cours	Nombre de personnes bénéficiant du service	Mise en place du service	Maintien du service	Installation d'un garage solidaire (Transmission 14) au Pôle ESS.

Zoom sur les actions de mobilité :

Amélioration de la mobilité interne :

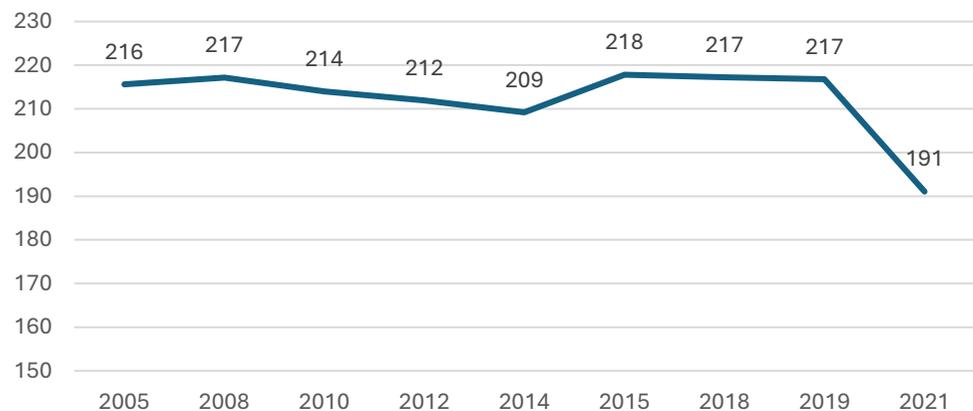
- Plan de Déplacement : 50 personnes référencées, dont 28 agents et 22 élu-es
- Création d'un outil commun : la cartographie du covoiturage interne
- Formation à l'écoconduite : 24 personnes formées, dont 22 agents et 2 élus

Amélioration de la mobilité externe :

- Locations de 10 Vélos à Assistance Électrique (VAE) et 3 véhicules électrique (dont 1 sans permis) en [autopartage](#)
- [Plateforme mobilité](#) : accompagnement des jeunes de 16 à 30 ans en difficulté de mobilité avec la Mission Locale
- Création d'un réseau de covoiturage et d'autostop organisé avec [MOBICOOP/REZOPOUCE](#) : 60 panneaux dans 26 communes



évolution consommation énergétique finale dans le transport routier (GWh)

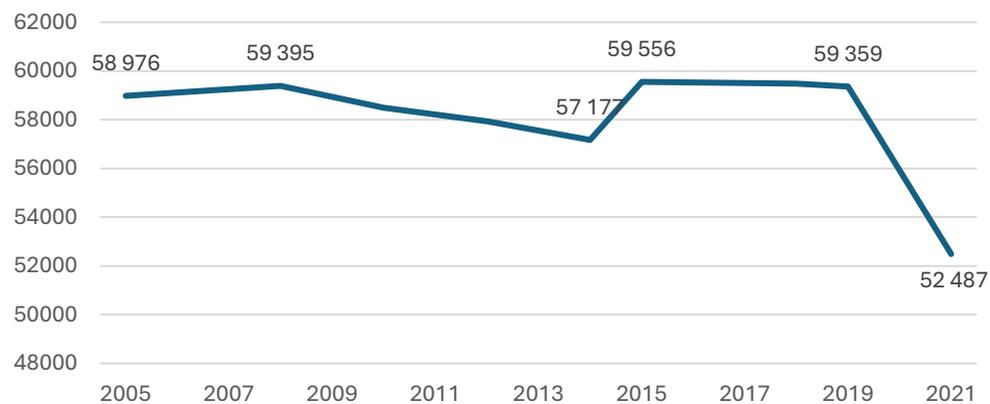


En terme de consommation énergétique dans le secteur du transport routier, une baisse de 11% est constatée.

Pour ce qui est des émissions de GES, la même réduction (11%) est également observée.

Il conviendra de vérifier que les bons chiffres observés entre 2019 et 2021 ne sont pas dus à un effet « confinement » mais bien à un changement des pratiques.

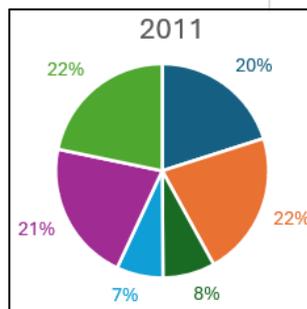
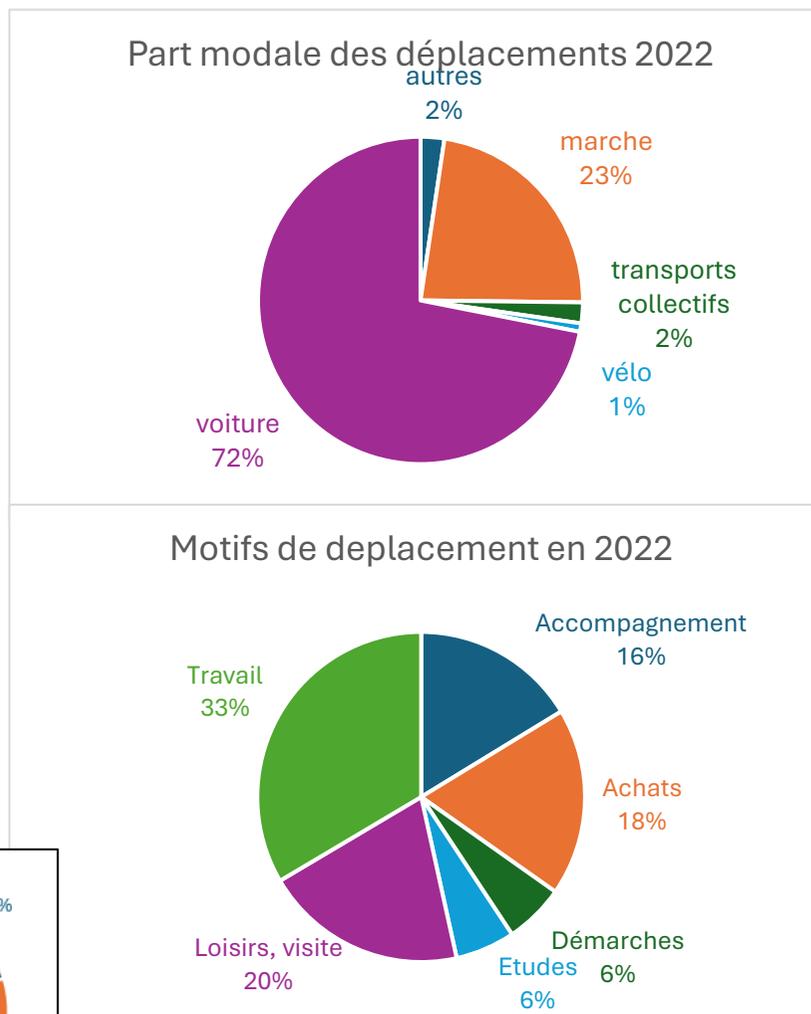
évolution des émissions de GES dans le transport routier (teq.CO²)



À l'échelle du Calvados, une enquête déplacement grand territoire (EDGT) a été menée en 2011 et une enquête mobilité certifiée CEREMA (EMC²) a été réalisée en 2022. En effet, ces deux études permettent d'apprécier les évolutions des pratiques en termes de transports sur une décennie. Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, il est possible d'analyser en détail les déplacements de la population des onze ans et plus.

En moyenne, un habitant effectue 3,55 déplacements par jour (contre 4,06 en 2011). Le temps journalier passé à se déplacer est de 1h10 (1h11 en 2011) pour une distance de 47kilometres (40km en 2011). 89% des ménages sont motorisés.

La majorité des déplacements s'effectue en voiture (72%), la marche est le deuxième moyen de déplacement le plus répandu (23%). L'utilisation des transports collectifs et du vélo est encore marginale alors que 65% des ménages déclarent posséder un vélo. Cette répartition est quasiment équivalente à 2011. Le premier motif de déplacement est le travail (33%), puis les loisirs ou les visites (20%). Les achats arrivent en 3eme position (18%) alors qu'ils étaient le premier motif de déplacement en 2011 avec le travail (22%). Sur la CdC du Pays de Falaise, en 10 ans, les caractéristiques de déplacement ont globalement peu évolué.



Axe 3 : Entreprises et Agriculture

Pour rappel, les **activités industrielles** du territoire de la CdC du Pays de Falaise représentent 6 % des consommations d'énergie (35 GWh) et 2 % des émissions de GES (5 kteq. CO2). Elles sont polarisées au sein de secteurs géographiques définis (zones d'activités), ce qui représente une opportunité pour mener des actions collectives d'économie d'énergie, de développement d'énergies renouvelables, de valorisation de chaleur résiduelle ou de déchets et plus globalement de mise en place de services mutualisés (transport, livraison et logistique, entretien des bâtiments, salle de pause ou de réunion, vestiaires...).

Axe 3 : 8 actions	non engagée	en cours	réalisée
priorité 1		2	
priorité 2		3	
priorité 3			1
priorité 4	1	1	

Objectif stratégique	N° Action	Priorité	Réalisation	Indicateur	Objectif 2026	Objectif 2030	Commentaire (déroulement de l'action, difficultés rencontrées...)
DEVELOPPER L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	3.1	3	réalisé	Etat d'avancement du plan d'action ESS	Réalisation de 100 % des actions du plan d'action Renouvellement du plan d'action	Réalisation de 100 % des actions du plan d'action Renouvellement du plan d'action	Création d'un Pôle ESS suite à la réhabilitation d'une ancienne friche industrielle.
ENCOURAGER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE A MENER DES DEMARCHES GLOBALES DE MANAGEMENT DE L'ENERGIE	3.2	1	en cours	Nombre d'entreprises impliquées Nombre d'employés sensibilisés	- 1 ou 2 grandes entreprises industrielles - 4 PME industrielles/an	- 3 grandes entreprises industrielles (100%) - 40 PME industrielles (soit 25%)	Implication dans un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME et sur la démarche de labélisation économie circulaire.
SENSIBILISER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE AUX ECONOMIES D'ENERGIE ET D'EAU DANS LES BATIMENTS, POUR LES DEPLACEMENTS DU PERSONNEL ET LES TRANSPORTS LOGISTIQUES	3.3	4	non engagé	Nombre de véhicules et de stations hydrogène sur le territoire	1 station 6 véhicules	2% du parc de véhicule du territoire Nombre et localisation des stations adaptées au parc	Non pertinent pour le territoire.

SENSIBILISER LES AGRICULTEURS AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LEUR EXPLOITATION ET LES INFORMER DES NOMBREUX ROLES QU'ILS PEUVENT JOUER DANS LA DYNAMIQUE DE TRANSITION ENERGETIQUE	3.4	4	en cours	Nombre de réunions organisées Nombre d'exploitants informés	10 exploitations/an	100 exploitations, soit 20% des exploitations du territoire	Événements proposés ponctuellement par la Chambre d'Agriculture.
AMELIORER L'EFFICACITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES - REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET D'EAU	3.5	2	en cours	Nombre d'agriculteurs/exploitations engagés Analyse des économies réalisées (€, GWh), superficies de SAU concernées (ha, %)	10 exploitations/an	100 exploitations, soit 20% des exploitations du territoire	Ch. Agri 14 "Groupes sols", "DEPHY"... Outil CAP2ER à déployer au niveau des EPCI Accompagnement possible par la Chambre d'Agriculture (suites du RDV réalisé le 24 avril 2019)
ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS L'EVOLUTION DE LEURS PRATIQUES ET LA DIVERSIFICATION DE LEURS ACTIVITES, AFIN D'AVOIR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PLUS RESILIENTES (REDUCTION DES GES - AUGMENTATION DE LA SEQUESTRATION CARBONE)	3.6	1	en cours	Nombre d'exploitants informés Nombre et superficie des exploitations concernées (ha, % SAU totale)	10 exploitations/an	100 exploitations, soit 20% des exploitations du territoire	Ch. Agri 14 "Groupes sols", "DEPHY"... Accompagnement possible par la Chambre d'Agriculture
	3.7	2	en cours	Evolution des surfaces enherbées et boisées Mètres linéaires de haies (mise à jour du MOS et des haies à prévoir pour 2021) - Volet Séquestration carbone	+5 % de linaire de haie +5 % de surface boisée ou de zone humide	+15 % de linaire de haie +10 % de surface boisée ou de zone humide	Recrutement d'un technicien bocage pour le développement d'une filière bois énergie locale issue d'une gestion durable des haies bocagères. Objectif imprécis.
	3.8	2	en cours	Evolution des surfaces enherbées et boisées Mètres linéaires de haies (mise à jour du MOS et des haies à prévoir pour 2021) - Volet Trame Verte et Bleue	+5 % de linaire de haie +5 % de surface boisée ou de zone humide	+15 % de linaire de haie +10 % de surface boisée ou de zone humide	Recrutement d'un technicien bocage pour le développement d'une filière bois énergie locale issue d'une gestion durable des haies bocagères. Objectif imprécis.

Zoom sur le Pôle ESS :

Le Pôle d'Économie Sociale et Solidaire est un projet global de réhabilitation d'une ancienne friche commerciale abandonnée depuis 10. Ce lieu regroupe 4 associations/entreprises d'insertion :

- L'AIPF, entreprise d'entretien d'espaces verts
- La Ruche ressourcerie
- Transmission 14, un garage solidaire
- Poisson d'Avril, entreprise d'insertion

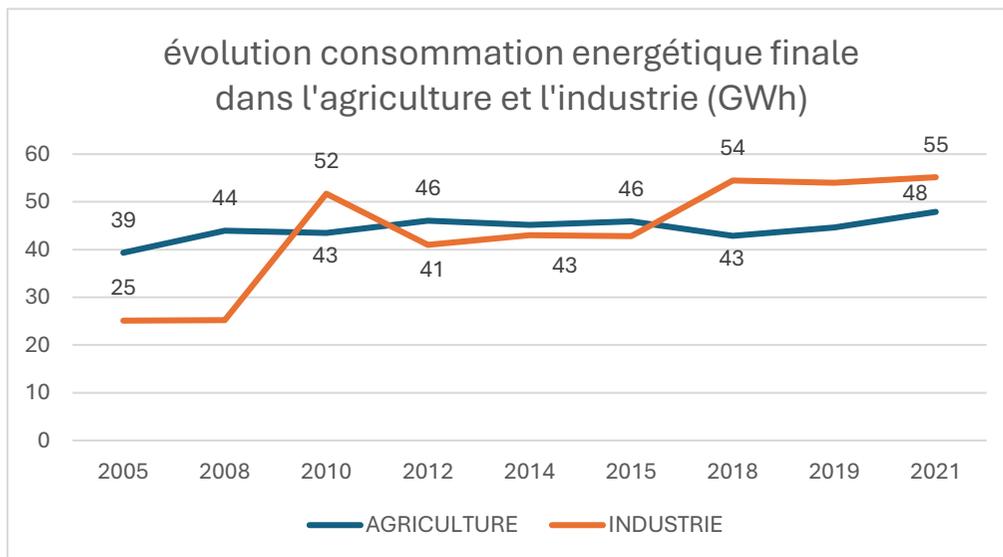
En complément, la réhabilitation s'est faite avec des matériaux de réemploi, une renaturation des sols, de la production d'électricité via 266 panneaux photovoltaïques et de la récupération d'eau de pluie pour les 2 bâtiments.

En quelques chiffres, le Pôle ESS c'est :

- 0 artificialisation des sols
- 1850 m² de bâtiments et 3400 m² d'espaces extérieurs revalorisés
- 70 emplois de l'ESS sur un même site
- 2,2 millions de budget cofinancé par :
 - L'État, la Région Normandie, le Département du Calvados, l'Agence de l'eau et l'ADEME

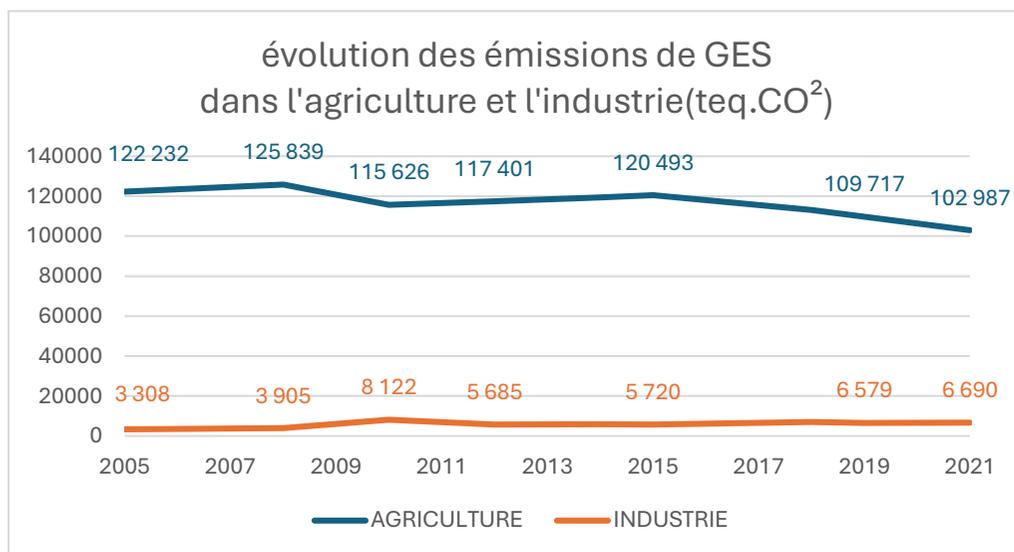
Ce projet a reçu le trophée « [Bâtiment Circulaire](#) » 2023 par le Booster du Réemploi pour récompenser sa démarche exemplaire.





La consommation d'énergie dans les secteurs de l'agriculture est plutôt stable avec une légère tendance à la hausse. Pour l'industrie, la consommation d'énergie connaît davantage de fluctuations mais la tendance est également à la hausse.

Le **secteur agricole** est responsable de seulement 6 % des consommations d'énergie du territoire, mais de 42 % des émissions de GES. L'agriculture représente un secteur clé concernant les enjeux Climat Air Energie. En effet, les activités agricoles seront directement impactées par les évolutions du climat (sécheresse, événements climatiques extrêmes, perte de la biodiversité, érosion des sols...) et dans le même temps, les pratiques agricoles peuvent être une source de lutte et d'adaptation aux changements climatiques et de résilience du territoire si les impacts sont anticipés.



Pour l'industrie, les émissions de GES ont tendance à augmenter. Ce secteur ne représente que 3% des émissions du territoire bien qu'étant équivalent à l'agriculture en termes de consommation énergétique.

Les efforts vont devoir être très importants pour atteindre les objectifs annoncés

Axe 4 : Gestion des déchets

Pour rappel, La production, la collecte et le traitement des déchets induisent d'importantes consommations d'énergie et de matières premières, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Réduire les quantités de déchets produits par la collectivité, les habitants et les acteurs du monde économique est donc un enjeu fort pour la CdC du Pays de Falaise, qui est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Axe 4 : 6 actions	non engagée	en cours	réalisée
priorité 1		2	
priorité 2		1	1
priorité 3			1
priorité 4		3	

Objectif stratégique	N° Action	Priorité	Réalisation	Indicateur	Objectif 2026	Objectif 2030	Commentaire (déroulement de l'action, difficultés rencontrées...)
REDUIRE LE VOLUME DE DECHETS	4.1	2	réalisé	Nombre d'opérations menées Nombre de personnes sensibilisées	10 interventions par an (habitants, scolaires) + 5 interventions par an dans les entreprises privées et les services publics	10 interventions (habitants, scolaires) + 5 interventions par an dans les entreprises privées et les services publics	Fait chaque année.
	4.2	3	réalisé	Nombre de tonnes de déchets évités/valorisés	1 ressourcerie	Montée en puissance	Fait.
	4.3	4	en cours	Nombre de composteurs vendus	30 composteurs vendus/an	30 composteurs vendus/an, soit 300 en 10 ans	900 composteurs vendus sur 10 ans + mise en vente de lombricomposteurs

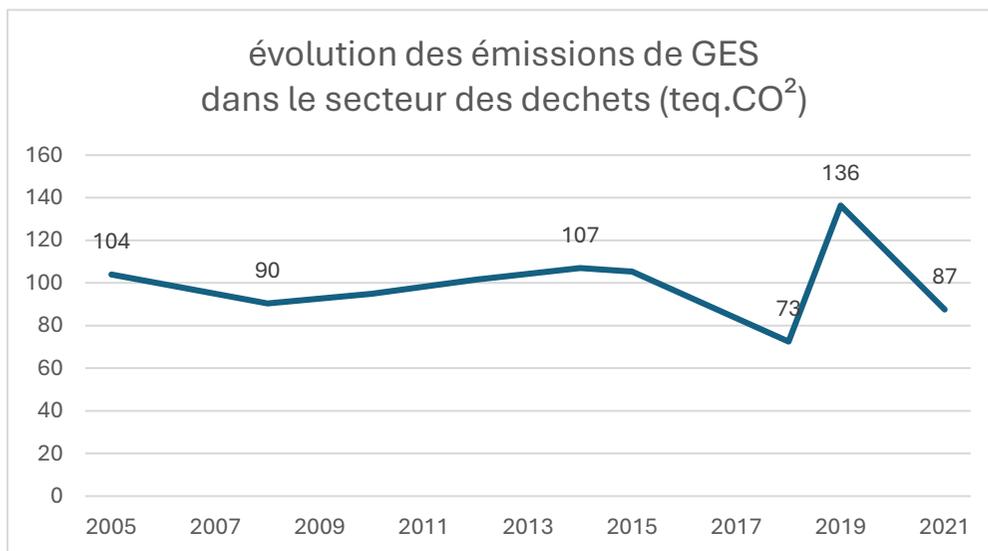
FACILITER LE TRI DES PARTICULIERS	4.4	2	en cours	Taux des déchets triés Refus de tri	+15% de déchets triés	+25% de déchets triés	31 % des tonnages de DMA sont valorisés. Objectif trop ambitieux. Adhésion au SYVEDAC et valorisation de la chaleur fatale générée.
AMELIORER LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS EN SE DOTANT D'OUTILS MODERNES ET D'ENVERGURE	4.5	4	en cours	Etat d'avancement du projet	Création du pôle environnemental		Achat d'un nouveau terrain de 3ha au Nord de Falaise (30/09/2022) ; travail de l'AMO en cours pour réimplantation de la déchèterie sur la nouvelle parcelle ; agrandissement de la déchèterie à 22 quais ; lancement de la procédure de déclaration de projet pour mise en conformité du PLU de Falaise (10 mois mini) ; diagnostic archéo courant 2023. Projet abandonné pour les raisons suivantes : absence de subvention, mise en place des nouvelles filières pour les professionnelles (REP), restructuration des déchetteries déjà présentes.
	4.6	4	en cours	Etat d'avancement du projet	Centre de tri public effectif		PC accordé en 2024, les travaux ont démarré en novembre 2024. Il est prévu que le site ouvre fin 2025

Zoom sur la vente de composteurs :

En 10 ans, 900 composteurs et lombricomposteurs ont été vendus. Avec une capacité de 400 L, facile à assembler et avec du plastique recyclé, ils sont fournis avec un seau de 10L.

Un [guide du compostage](#) et [du tri](#) sont également proposés.





L'ORECAN ne fournit pas de données concernant la consommation d'énergie dans le secteur des déchets.

Les émissions de GES sont non significatives à l'échelle du territoire (0.04% des émissions de GES).

Axe 5 : Énergies renouvelables

Pour rappel, le Pays de Falaise est situé dans un secteur géographique particulièrement propice au développement du grand éolien terrestre, le caractère rural et agricole du territoire permet également de disposer de ressources pour les filières biomasses (bois-énergie et méthanisation). Enfin, le solaire photovoltaïque et thermique, bien que moins « productifs » peuvent apporter des productions d'électricité et/ou de chaleur renouvelables non négligeables. Chaque filière présente donc un potentiel intéressant, mais également un certain nombre de contraintes ou d'inconvénients (impacts sur l'environnement et les paysages, gestion de la ressource, contraintes techniques...).

Axe 5 : 8 actions	non engagée	en cours	réalisée
priorité 1			
priorité 2		5	
priorité 3		3	
priorité 4			

Objectif stratégique	N° Action	Priorité	Réalisation	Indicateur	Objectif 2026	Objectif 2030	Commentaire (déroulement de l'action, difficultés rencontrées...)
PRIVILEGIER LES ENERGIES RENEUVELABLES A FAIBLE EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE	5.1	3	en cours	Nombre et puissance des installations GWh produits/an	65 poêles/an	65 poêles/an	Accompagnement réalisé par Biomasse Normandie et Soliha chaque année en faveur de la rénovation des bâtiments. PAS D'INFOS.
PRIVILEGIER UNE ENERGIE PEU CONSOMMATRICE D'ESPACE	5.2	2	en cours	Nombre et puissance des installations GWh produits/an	2 chaudières collectives	2 chaudières collectives	Recrutement d'un technicien bocage pour le développement d'une filière bois énergie locale issue d'une gestion durable des haies bocagères. Nouvelle chaudière collective à Ouilly-le-Tesson
VALORISER LES RESSOURCES ENERGETIQUES LOCALES	5.3	3	en cours	Nombre et puissance des installations GWh produits/an	Projet en cours de définition	Installation en fonction	Recrutement d'un technicien bocage pour le développement d'une filière bois énergie locale issue d'une gestion durable des haies bocagères.
FAVORISER L'INDEPENDANCE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE	5.4	2	en cours	Nombre et puissance des installations GWh produits/an	Projet en cours de définition	Installations en fonction	Projet éolien en cours sur Vendeuvre et Ernes. Finalisation prévue pour 2029.
CREER DES SOURCES DE REVENUS SUPPLEMENTAIRES POUR LE TERRITOIRE	5.5	3	en cours	Nombre et puissance des installations GWh produits/an	1 unité de méthanisation à la ferme en fonction et	2 unités de méthanisation à la ferme et 1 unité de	1 projet en fonctionnement à Noron L'Abbaye, 1 projet en cours de construction sur Vendeuvre.
ÊTRE ATTENTIF A LA CONCERTATION ET A LA COMMUNICATION AUTOUR DES PROJETS DE MANIERE A							

FAVORISER LEUR ACCEPTION ET LEUR INTEGRATION					1 projet de méthanisation collective en cours de définition	méthanisation collective en fonction	
ÊTRE ATTENTIF AUX ZONES RETENUES ET AU MATERIEL CHOISI DE MANIERE A REDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES PROJETS	5.6	2	en cours	Nombre et puissance des installations GWh produits/an	1 650 m ² /an 1 projet solaire au sol	1 650 m ² /an 1 projet solaire au sol	Projets en cours sur les carrières du territoire. 266 panneaux installés sur le Pôle ESS. Projet également sur le Pôle Culturel de Potigny et la réhabilitation de la SATAM.
	5.7	2	en cours	Nombre et puissance des installations GWh produits/an	50 CESI/an	50 CESI/an, soit 500 CESI en 2030	Intégration de l'outil APROCH de l'ORECAN pour des pré-études de potentiel.
	5.8	2	en cours	Nombre et puissance des installations GWh produits/an	50 installations / an	50 installations / an, soit 500 installations en 2030	Intégration de l'outil APROCH de l'ORECAN pour des pré-études de potentiel.

Zoom sur le projet de filière bois énergie issue d'une gestion durable des haies bocagères :

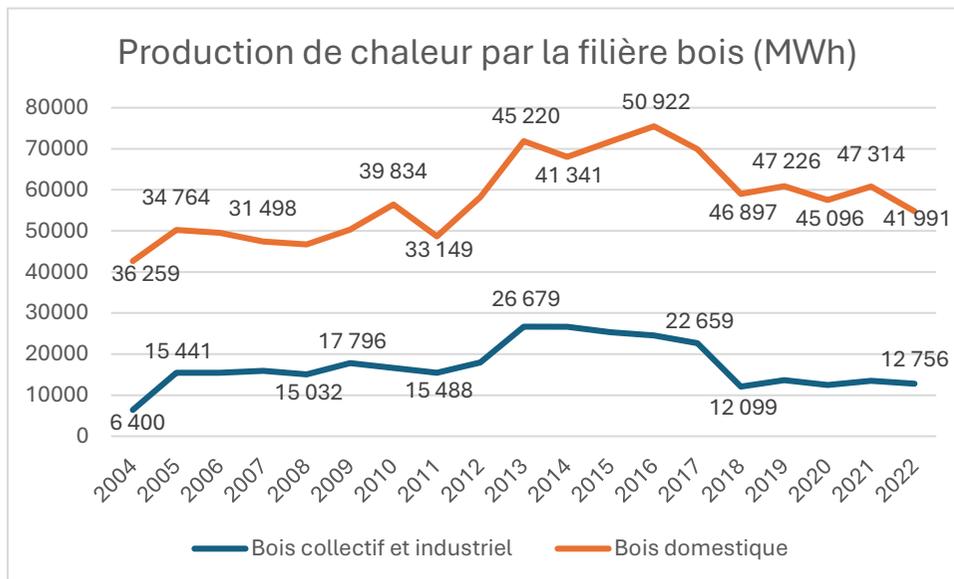
Depuis juin 2023, un technicien bocage a été recruté pour mettre en œuvre un programme d'actions en faveur des haies :

- Étudier les modèles économiques possible sous l'angle de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération
- Étudier les phénomènes d'érosion-ruissellement sur la partie ouest du territoire
- Réaliser 15 Plans de Gestion Durable des Haies
- Former 25 ambassadeurs de la Haie
- Réaliser 5 chantiers-écoles de plantation
- Planter 3300 m linéaire de haie sur des terrains publics

Ce programme arrivant à son terme, un nouveau volet s'ouvre sur la coordination territoriale de la filière pour les 3 années à venir (2025-2027).

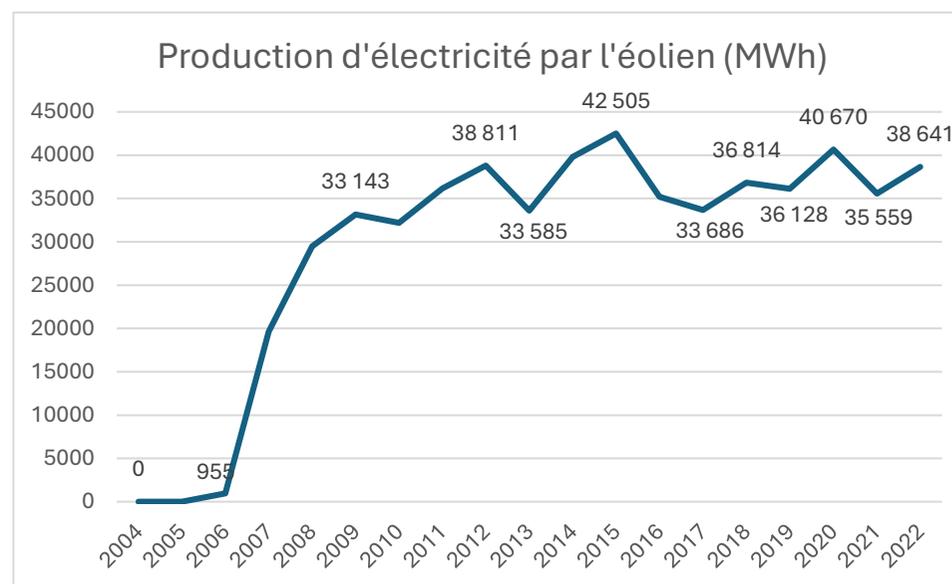


Bois énergie



Contrairement aux autres énergies renouvelables, le chauffage au bois existe de longue date, notamment le bois domestique. Que ce soit pour le bois domestique ou le bois collectif et industriel la production connaît des fluctuations.

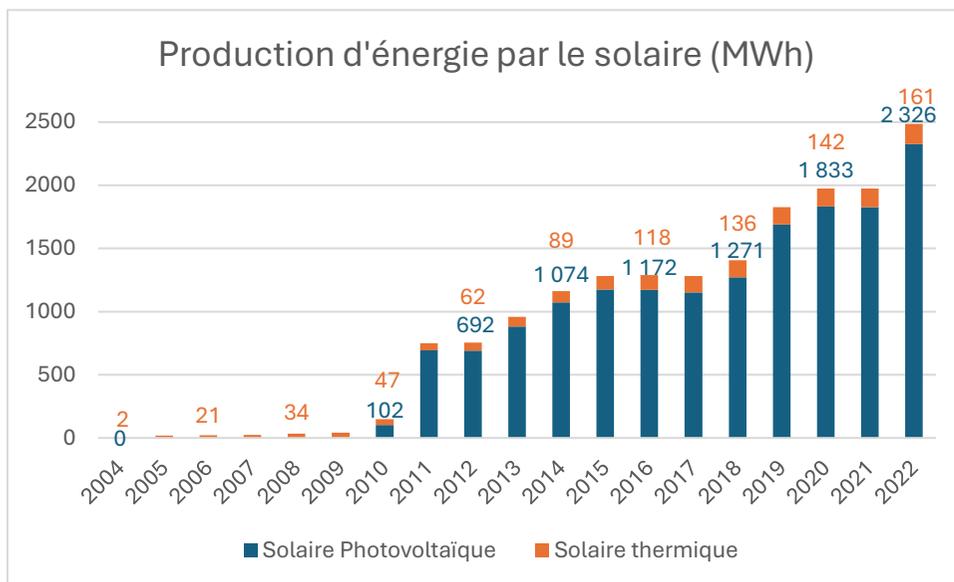
Eolien



La mise en service des premières installations en 2007 a permis une grande progression de la production d'énergie éolienne. La production varie d'une année sur l'autre en fonction de l'importance des vents.

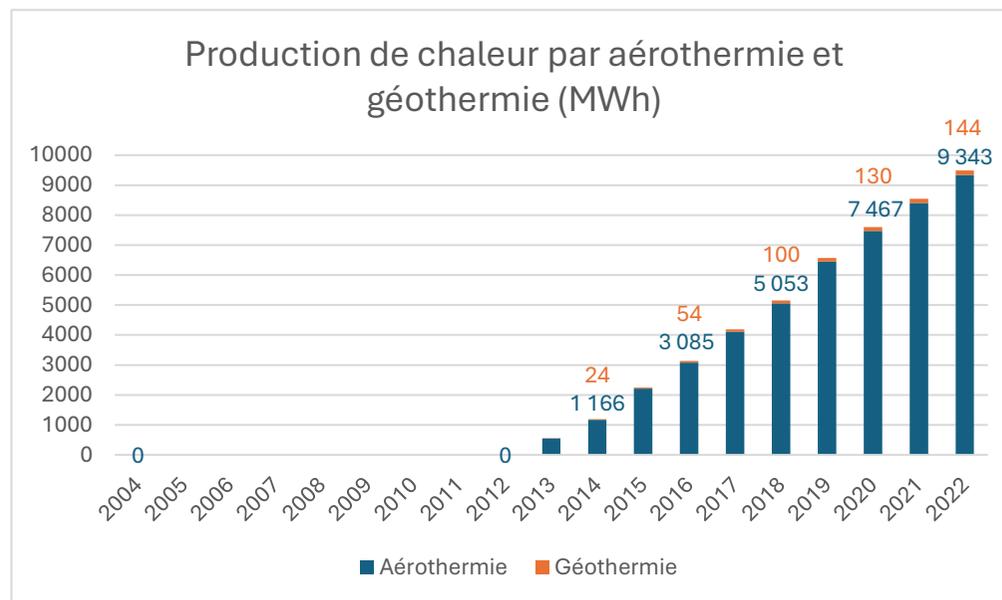
Solaire

La production d'énergie solaire est largement dominée par la filière photovoltaïque. Depuis 2010 l'essor de ce mode de production a connu une forte croissance et atteint 2487 MWh en 2022.



Géothermie et aérothermie

Avec la démocratisation des pompes à chaleur, la production d'énergie par aérothermie et de manière marginale la géothermie a bondi. Encore inexistant en 2012, ce mode de production de chaleur s'est démocratisé pour atteindre 9 487 MWh en 2022.



Méthanisation

Les données datant de 2022, elles ne font pas encore apparaitre les dispositifs mis en place depuis (Noron l'Abbaye).

Axe T1 : Mieux connaître la vulnérabilité du territoire et s'adapter aux changements climatiques

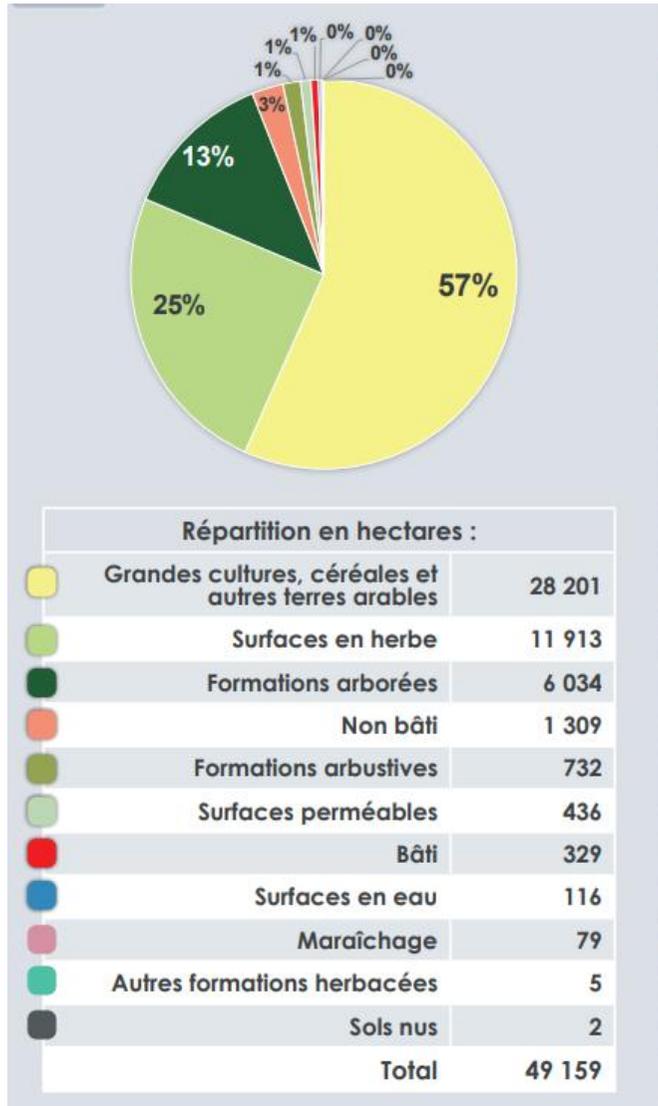
Pour rappel, les documents de planification urbaine (dont le PLUI-H en cours) devront prendre en compte les évolutions liées aux changements climatiques afin de ne pas aggraver les risques, ni augmenter les enjeux concernés par ces risques. Le Pays de Falaise, qui est un territoire rural, éloigné du littoral, les principaux risques, concernent les inondations par débordement de cours d'eau, remontée de nappe ou ruissellement des eaux de pluie et les risques miniers, liés à l'ancienne exploitation des mines de fer de Soumont-Saint-Quentin.

Axe T1 : 4 actions	non engagée	en cours	réalisée
priorité 1		1	
priorité 2		1	
priorité 3		1	
priorité 4		1	

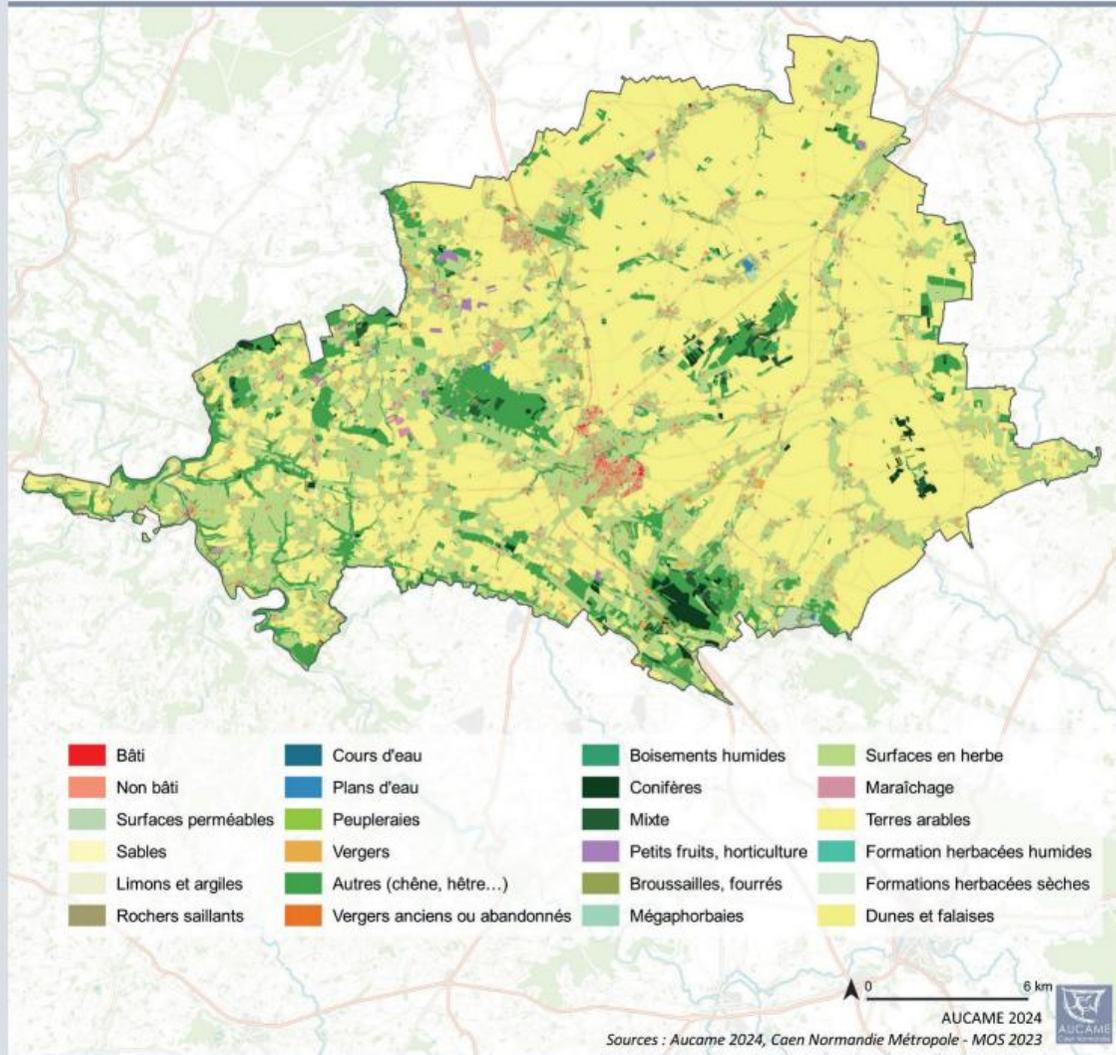
Objectif stratégique	N° Action	Priorité	Réalisation	Indicateur	Objectif 2026	Objectif 2030	Commentaire (déroulement de l'action, difficultés rencontrées...)
MIEUX CONNAITRE LES PHENOMENES ET LEURS CONSEQUENCES	T1.1	3	en cours	Nombre de publications scientifiques et d'études concernant ce sujet précis et le territoire de Caen Normandie Métropole. Analyse et valorisation de ces études auprès des élus et du grand public (site Internet, news letter, présentation en réunion...)	1 étude 2 publications scientifiques 3 réunions de restitution auprès des élus 3 publications grand public	2 publications scientifiques 4 réunions d'information ou de travail auprès des élus 4 publications grand public	Programme de Résilience Territoriale en cours.
PRENDRE EN COMPTE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES AMENAGEMENTS - PLUI-H ET TRAME VERTE ET	T1.2	1	en cours	Nombre de logements compris dans des zones à risque	Intégration dans le PLUI-H de la CdC du Pays de Falaise	Déclinaison dans les communes et pour l'ensemble des projets d'aménagement	Programme de Résilience Territoriale en cours.

BLEUE D'ADAPTATION	COMME	OUTILS							
			T1.3	2	en cours	Evolution des surfaces enherbées et boisées Mètres linéaires de haies (mise à jour du MOS et des haies à prévoir pour 2021) Nombre de continuités écologiques recrées	Intégration dans le PLUI-H de la CdC du Pays de Falaise selon le porté à connaissance de l'État.	Déclinaison dans les communes et pour l'ensemble des projets d'aménagement	<p>Par exemples, intégrer dans les cahiers des charges et règlements de lotissement des mesures permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et recréer des continuités écologiques : continuités des espaces verts publics et privés, franges boisées et/ou enherbées, limitation des clôtures, passages pour la faune, plantations variées et adaptées, entretien raisonné... - Limiter l'imperméabilisation des sols pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales et limiter le ruissellement (recharge des réserves utiles des sols et des nappes d'eaux souterraines, soutien des cours d'eau, limitation des risques d'inondation et d'érosion des sols) : réduction des emprises des voiries et des aires de stationnement, végétalisation des parkings, toitures et façades des bâtiments, gestion des eaux pluviales par des techniques d'hydraulique douce... - Mutualiser les espaces / Multifonctionnalité des espaces : espaces verts, récréatifs, stationnements pour les voitures et/ou les vélos, circulations douces, gestion des eaux de pluie... - Créer des îlots de fraîcheur...
			T1.4	4	en cours	Evolution du linéaire de haies (mise à jour du MOS). Nombre de communes en régime semi-permanent ... (selon les actions menées) - Volet adaptation	+15 % de linéaire de haie	+25 % de linéaire de haie 100 % des communes en régime semi-permanent	Recrutement d'un technicien bocage pour le développement d'une filière bois énergie locale issue d'une gestion durable des haies bocagères. Objectif imprécis.

Evolution du mode d'occupation des sols



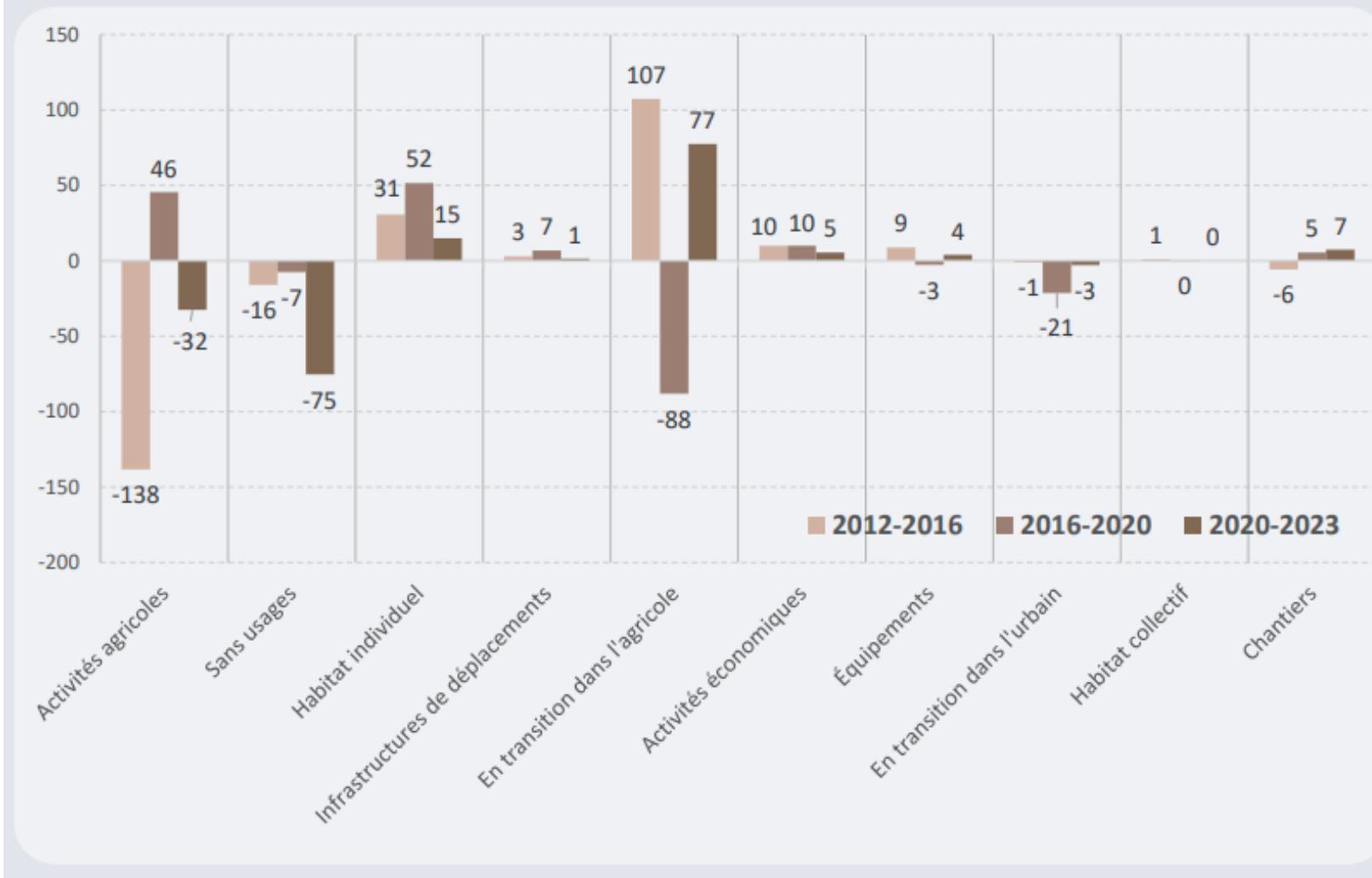
Occupation du sol : couverture en 2023



Depuis 2012, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et l'AUCAME actualisent régulièrement l'inventaire numérique de l'occupation du sol des SCoT Caen-Métropole et du Pays de Falaise. Le MOS (Mode d'Occupation des Sols) est un outil qui permet de représenter à un moment donné la couverture biophysique du territoire et l'usage qui en est fait. Il décrit finement la répartition de ces couvertures et de ces usages. Le millésime 2023 a été récemment livré, complétant les précédents, à savoir 2012, 2016 et 2020. Disposer de quatre millésimes comparables, couvrant plus d'une décennie, permet de saisir les évolutions du territoire, de son paysage naturel mais aussi celui des activités humaines. Une étude à venir portera sur les évolutions du territoire durant cette période.

Nous pouvons d'ores et déjà observer qu'entre 2012 et 2023, 3 % de la surface du Pays de Falaise a changé de couverture. Concernant les surfaces « naturelles », deux couvertures ont connu des évolutions inverses et probablement liées. Les surfaces dédiées aux grandes cultures ont augmenté de plus de 1 500 hectares (+ 6 %) par rapport à la surface totale de 2012. À l'inverse, les surfaces en herbe ont diminué de 1 500 hectares, soit une baisse de 11 %. Ces évolutions se sont principalement produites durant la période 2012-2016. Les surfaces « artificielles » (au sens du MOS) ont logiquement augmenté. Les surfaces bâties (par exemple, les maisons) et les surfaces non bâties (par exemple, les routes) ont progressé respectivement de 27 hectares (+ 9 %) et de 33 hectares (+ 3 %). Ces augmentations ont été relativement linéaires sur la période 2012- 2023. Entre 2012 et 2023, 1 % de la surface du Pays de Falaise a changé d'usage. L'une des principales évolutions concerne les activités agricoles. En effet, les surfaces qui leur sont dédiées ont diminué de plus de 120 hectares en dix ans, avec une baisse particulièrement marquée entre 2012 et 2016. Toutefois, par rapport à la surface totale dédiée aux activités agricoles, cela représente une perte de moins de 0,5 %. Parallèlement, les espaces dits « en transition dans l'agricole » ont augmenté d'un peu moins de 100 hectares, ce qui pourrait être le signe d'un enrichissement. Dans le même temps, les espaces « naturels » (« sans usages ») ont également diminué de près de 100 hectares (- 1,6 %). Logiquement, les surfaces d'habitat, quasi exclusivement individuel, ont augmenté de 97 hectares (+ 7 %). Une autre augmentation notable concerne les surfaces consacrées aux activités économiques, qui ont crû de 25 hectares (+ 8 %). Pour ces deux postes, une inflexion est observée durant la dernière période, 2020-202

Évolution en hectare de chaque poste « usage »
entre chaque millésime



Axe T2 : Protéger la population de la pollution de l'air

Pour rappel, sur le territoire rural du Pays de Falaise, les pollutions atmosphériques sont majoritairement liées aux **activités agricoles** (labours, épandage, traitements chimiques). Celles-ci peuvent être réduites par une évolution des pratiques agricoles : moins de labours, pratique du semis direct, plus de légumineuses, des cultures intermédiaires et des couverts végétaux, notamment l'hiver, l'agroforesterie, la plantation de haies bocagères... Ces pratiques permettent par ailleurs de favoriser la biodiversité, de réduire le ruissellement et l'érosion des sols, de stocker du carbone, tout en offrant à l'exploitant agricole plus d'autonomie et des économies financières (énergies, intrants, source de revenus complémentaires / bois-énergie...).

Axe T2 : 6 actions	non engagée	en cours	réalisée
priorité 1			
priorité 2		3	
priorité 3		2	
priorité 4		1	

Objectif stratégique	N° Action	Priorité	Réalisation	Indicateur	Objectif 2026	Objectif 2030	Commentaire (déroulement de l'action, difficultés rencontrées...)
POURSUIVRE LA DIFFUSION DES DONNEES SUR LA QUALITE DE L'AIR - COMMUNIQUER ET INFORMER LA POPULATION DES RISQUES SUR LA SANTE	T2.1	3	en cours	Nombre de magasins sensibilisés	50 % des magasins du territoire sensibilisés	100 % des magasins sensibilisés 2 x/an	Animations réalisées par LOGIS NATURE.
REDUIRE LES SOURCES DE POLLUTIONS ATMOSPHERIQUES TOUTES ORIGINES CONFONDUES, EN ASSOCIANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE	T2.2	2	en cours	Nombre d'entreprises engagées Analyse des économies réalisées (€, GWh)	Les 3 grandes entreprises industrielles + 2 PME engagées / an	Les 3 grandes entreprises industrielles + 2 PME engagées / an	Prévu dans le COT/EIE.
	T2.3	2	en cours	Nombre d'artisans engagés Analyse des économies réalisées (€, GWh)	2 artisans engagés / an	2 artisans engagés / an	Prévu dans le COT/EIE.
	T2.4	2	en cours	Nombre d'agriculteurs/exploitations engagés Analyse des économies réalisées (€, GWh), superficies de SAU concernées (ha, %)	10 exploitations agricoles / an	10 exploitations agricoles / an	Prévu dans le projet filière bois.

PREVENIR L'EXPOSITION DES PERSONNES AUX POLLUTIONS ATMOSPHERIQUES PAR LES AMENAGEMENTS	T2.5	3	en cours	Mention de cette préconisation dans le PLUI-H	Intégration dans le PLUI-H de la CdC du Pays de Falaise	Déclinaison dans les communes et pour l'ensemble des projets d'aménagement	Programme de Résilience Territoriale en cours.
	T2.6	4	en cours	Coefficient de biotope des nouveaux grands projets d'aménagement (à définir dans le cadre du PLUI-H)	Intégration dans le PLUI-H de la CdC du Pays de Falaise	Déclinaison dans les communes et pour l'ensemble des projets d'aménagement	Programme de Résilience Territoriale en cours.

Zoom sur les 15 ans de LOGIS NATURE :

Un 15^e anniversaire réussi pour Logis Nature

A Falaise, Maud et Jérôme Zucconi ont fêté les 15 ans de leur entreprise axée sur les matériaux écologiques. Pour la semaine de l'habitat économe, les feux étaient au vert avec une météo au rendez-vous.

Le beau temps étant de la partie, la semaine de l'habitat économe organisée la semaine dernière à Falaise dans le cadre de son 15^e anniversaire par Logis Nature, le magasin spécialiste des matériaux écologiques installé dans la Zone Artisanale de Guibray, a été une réussite.

Une semaine achevée en apothéose

Du mardi 13 au samedi 17 juin, une trentaine d'animations sur le thème de la maison saine ont été proposées dans les locaux ou sur le parking transformé pour l'occasion en véritable petit village.

La semaine s'est terminée en apothéose. On notait, par exemple, la présence de Maisons Paysannes de France, association de sauvegarde de l'architecture rurale et du paysage, de la menuiserie Blanchard qui exposait

une « tiny house » sur roulettes.

Les enfants n'étaient pas oubliés

Les enfants n'avaient pas été oubliés : de nombreux stands leur étaient dédiés comme celui de Truc en Bois, créateur et fabricant de jeux en bois basée à Bretteville-sur-Dives.

Venu de Camembert, le groupe Willy et les Conquérants a animé la fin de la matinée en interprétant des standards de la chanson française et de la pop-music américaine.

Les visiteurs pouvaient également se restaurer grâce au food-truck Le Maloya géré par Jérôme qui proposait avec l'aide de sa soeur Lindsey des spécialités réunionnaises dont l'incontournable rougail saucisses.

Le stand de peinture à l'oeuf destiné aux enfants.

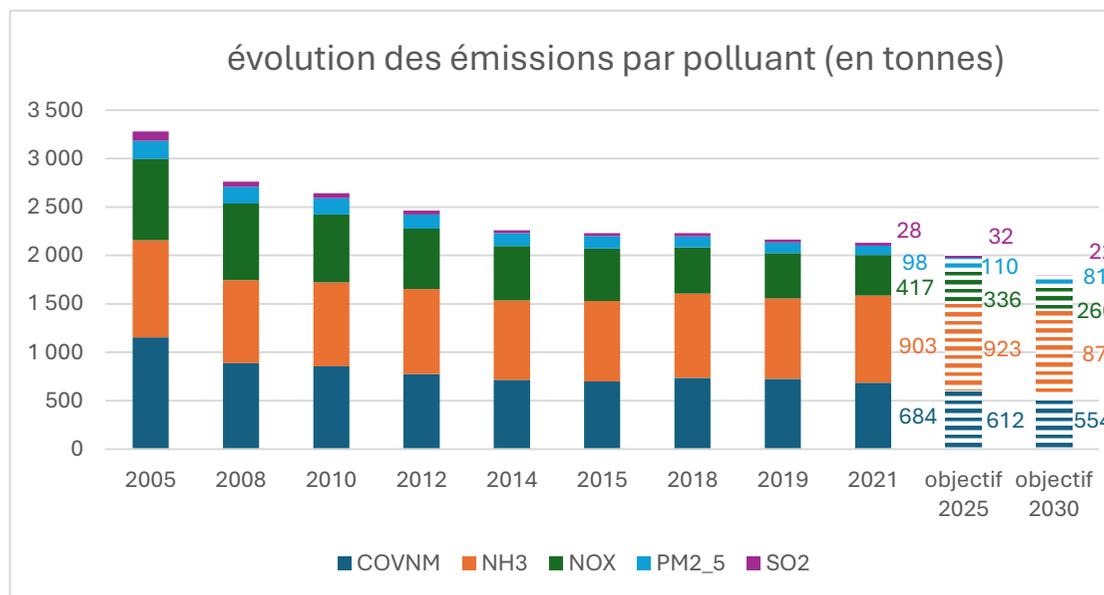


La qualité de l'air

La CdC du Pays de Falaise a souhaité se caler sur les objectifs nationaux, qui doivent permettre de réduire de 50 % la mortalité prématurée due à la pollution atmosphérique. Les objectifs du Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) aux horizons 2020 et 2030 sont les suivants :

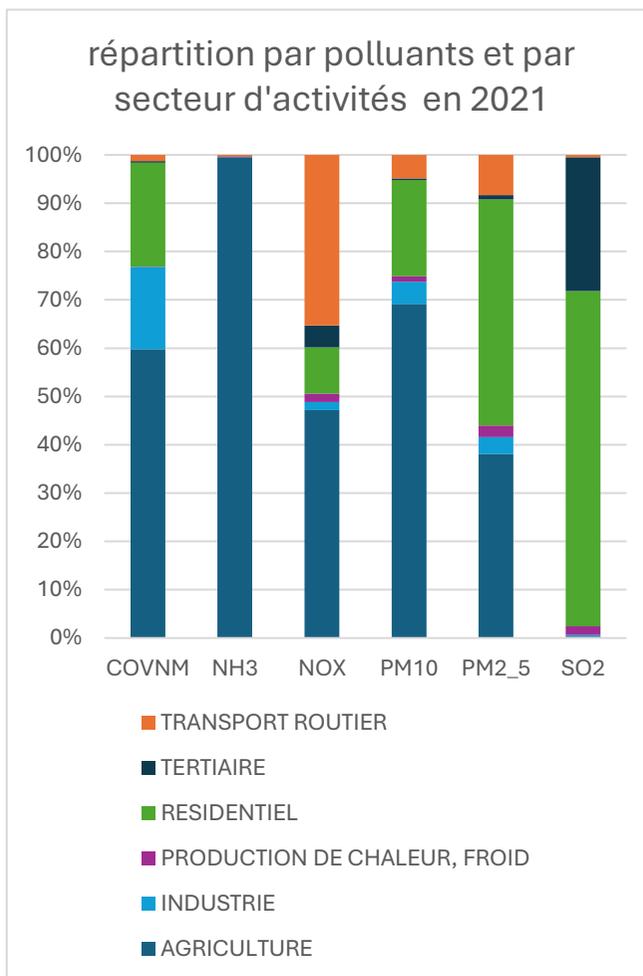
	Evolution observée (ORECAN)	Objectifs PREPA		
		2020	2025	2030
	2021	2020	2025	2030
COVMN	-41%	-43%	-47%	-52%
NH3	-10%	-4%	-8%	-13%
NOX	-50%	-50%	-60%	-69%
PM2,5	-48%	-27%	-42%	-57%
SO2	-71%	-55%	-66%	-77%

Objectifs de réduction fixés pour la France et évolution observée sur CdC du Pays de Falaise (exprimés en % par rapport à 2005)



Le territoire de la CdC du Pays de Falaise connaît une baisse tendancielle de l'ensemble de ces polluants. Les objectifs 2025 sont déjà atteints pour 3 d'entre eux : l'ammoniac (NH3), les particules fines (PM2,5) et le dioxyde de soufre (SO2). Pour les oxydes d'azote (NOX), issus des processus de combustion et principalement du transport, les résultats sont conformes à l'objectif 2020.

Le plus gros effort sera à fournir pour diminuer les émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) émis en majorité par l'activité agricole et, dans une moindre mesure par les secteurs résidentiel et l'industrie. Pour 72%, les polluants atmosphériques sont émis par l'activité agricole puis, 13% par le résidentiel et 7% par les transports routiers.



Appréciation des dynamiques du territoire

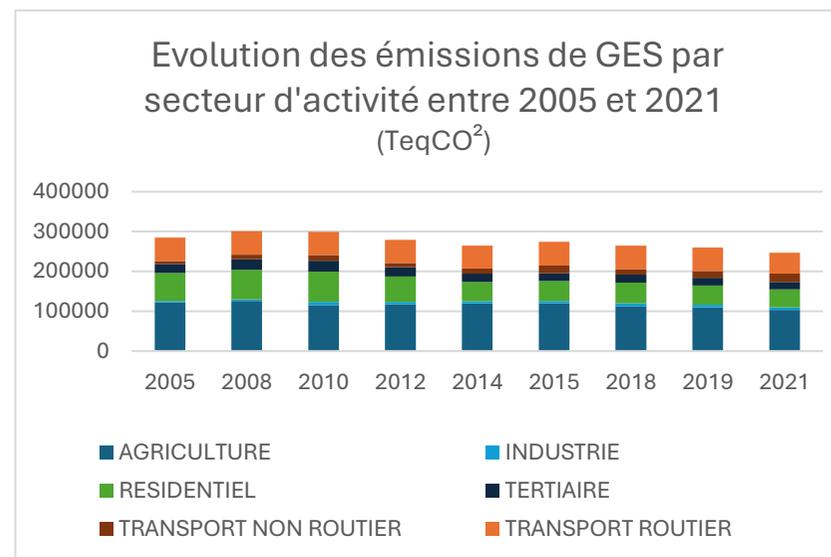
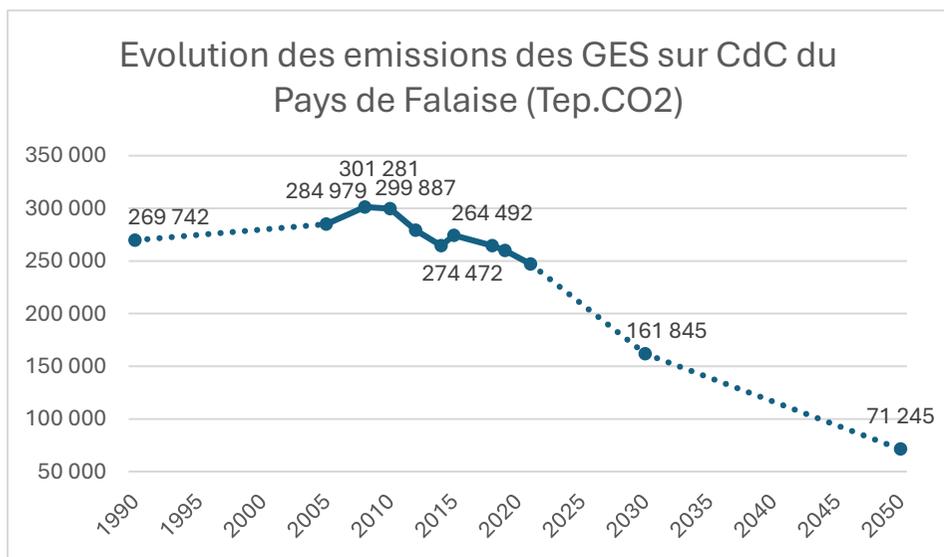
Trois ans après l'adoption du PCAET 2022-2028, des indicateurs actualisés permettent de constater le chemin parcouru et restant à parcourir par la Communauté de communes du Pays de Falaise en matière climatique et énergétique.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Sur la période 1990 à 2021 les émissions de gaz à effet de serre connaissent **une baisse de 8%**. La baisse tendancielle observée est inférieure à l'objectif de -40% attendu en 2030.

En 2021 un habitant de la CdC du Pays de Falaise émettait 9 TeqCO² contre 10,2 TeqCO² en 2010. A titre de comparaison, à l'échelle de la Normandie, l'émission de GES en 2021 s'élève à 8,6 TeqCO² par habitant et 6,1 TeqCO² par habitant pour le Calvados.

A l'échelle de la communauté de communes du Pays de Falaise, en 2021, le secteur le plus émetteur de GES est l'agriculture (42%) suivi par les transports (29%) et le résidentiel (18%).



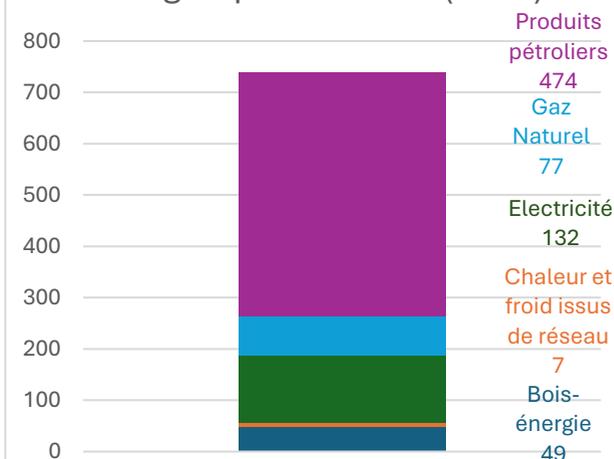
La consommation d'énergie finale

La consommation d'énergie du territoire connaît une légère baisse (-5% depuis 2012). L'objectif de 2030 (-20%) semble atteignable mais un coup d'accélérateur devra être impulsé pour atteindre ceux de 2050 (-50%). En 2021 un habitant de la CdC du Pays de Falaise consommait 26,9 Mwh d'énergie contre 28,5 MWh en 2012. A l'échelle de la Normandie, la consommation d'énergie en 2021 s'élève à 32,7 MWh par habitant et 24,3 MWh par habitant pour le Calvados.

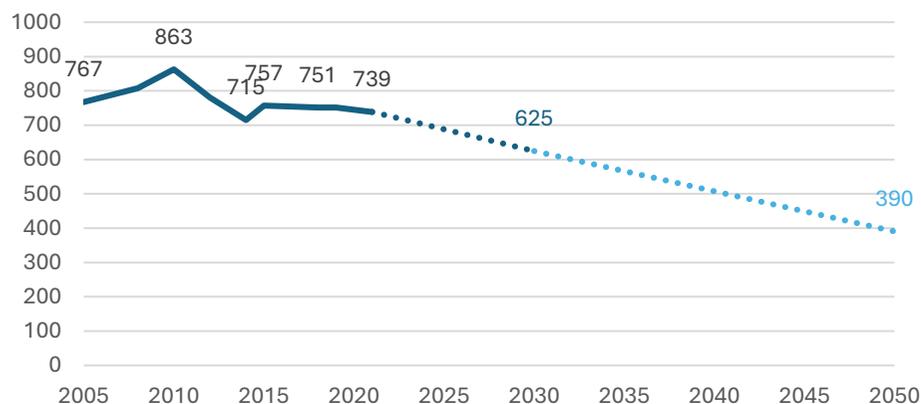
Cette consommation est encore largement dominée par les produits pétroliers pour 64%.

Les secteurs les plus énergivores sont le résidentiel (37%) et les transports (37%).

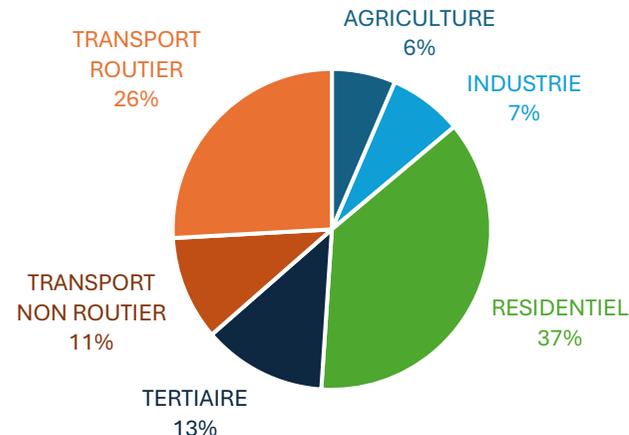
Mix des consommations énergétiques en 2021 (GWh)



évolution consommation énergétique finale CC du Pays de Falaise (GWh)



consommation énergétique par secteur d'activité en 2021

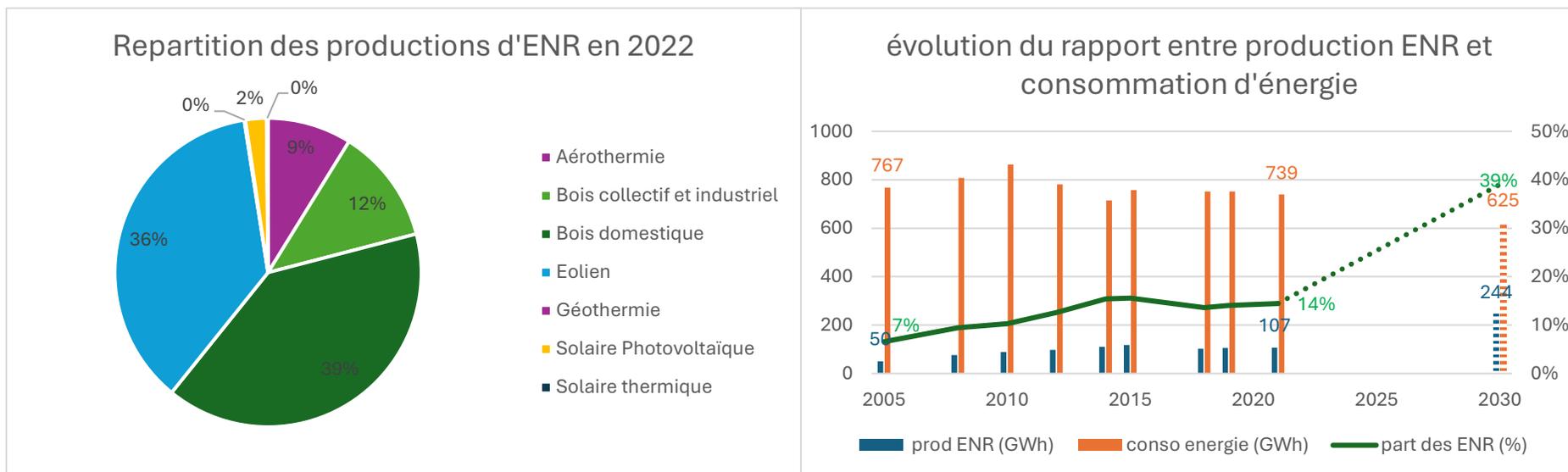


La production d'énergies renouvelables et de récupération

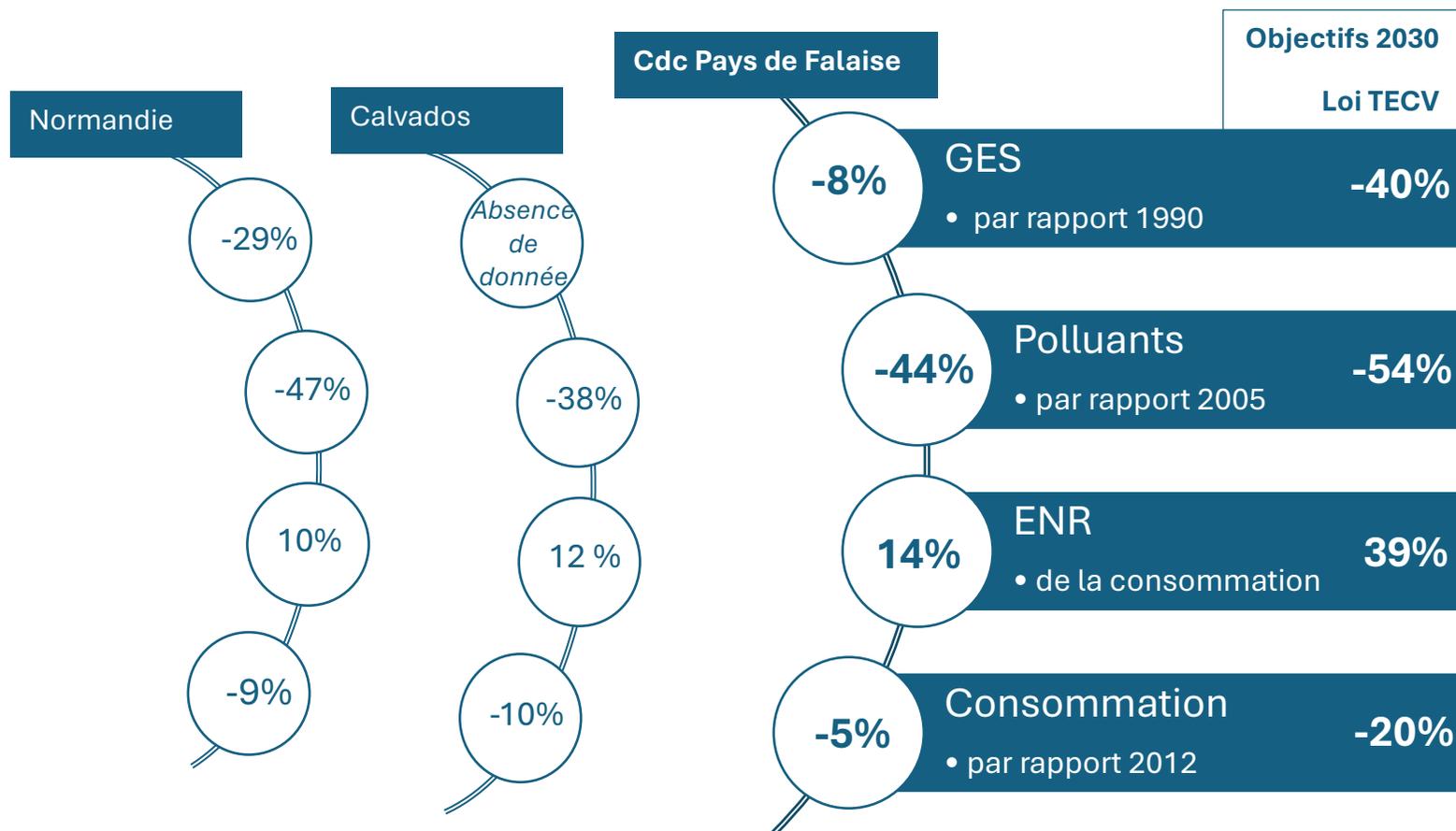
En partant du principe que l'objectif est d'atteindre une production d'énergie issue des ENR à hauteur de 39% de la consommation, et que les objectifs de consommation sont de réduire de 20% par rapport à 2012, alors la production d'énergie issue des ENR devra atteindre 243 GWh en 2030.

Le bon est spectaculaire compte tenu que cette production est de 105 GWh pour l'année 2022 et atteint 14% de la consommation.

Les nombreux projets mis en service depuis 2022 et encore en cours devraient booster la production à l'avenir.



État d'avancement de la trajectoire en 2021 par rapport à la loi TECV



Conclusion

Ces trois premières années de mise en œuvre du PCAET ont permis d'impulser une dynamique et de prendre la mesure du défi à relever.

Ce bilan met en évidence la mobilisation croissante des acteurs du territoire pour la lutte contre le changement climatique et les résultats concrets des actions menées, sur l'ensemble des domaines d'action identifiés.

L'impact global sur les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables reste difficile à évaluer finement. Le délai de latence dans la publication des données, le temps d'inertie dans le montage des dossiers et le fait que les années 2020 et 2021 aient été atypiques pour les usages et les comportements des habitants impliquent de la prudence quant à l'émission de conclusions fermes sur les tendances réelles.

En effet, la plupart des actions sont bien engagées et les tendances montrent une trajectoire globale dans la bonne direction. C'est notamment le cas dans le secteur résidentiel, ce qui représente un signal encourageant pour poursuivre les efforts. Les autres secteurs doivent bien entendu bénéficier d'un même investissement.

Des pistes d'amélioration et de nouvelles actions ont été dégagées afin de prendre en compte des préoccupations émergentes ou peu développées. Le traitement des questions d'adaptation aux effets du changement climatique prend notamment de l'ampleur et sera appelé à s'affiner lors de la révision

Afin de confirmer sa réelle volonté d'avancer dans la transition écologique et énergétique, le territoire est également engagé dans un programme de résilience territoriale afin d'anticiper les conséquences du dérèglement climatique, notamment les inondations et incendies renforcés par les épisodes météorologiques extrêmes. Le Pays de Falaise est également dans un processus d'amélioration continue de sa politique Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire via la plateforme Territoire Engagée pour la Transition Écologique portée par l'ADEME. Un Contrat d'Objectif Territorial (COT) a d'ailleurs été signé avec l'organisme pour mettre en œuvre ses plans d'actions.